2412

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE

DE BIBLIOTHECAIRES

LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA HAUTE-SAVOIE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothèque

Mémoire

présenté par Eric Monnier

sous la direction de

Jeanne-Marie Guenebaud

21ème promotion

1985

MONNIER (Eric)
La Bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Savoie : mémoire/ présenté par Eric Monnier.- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure de bibliothécaires, 1986.- 61 f. dont 1 carte et 2 tableaux en dépl. : ill. en coul. ; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne : 1984

Bibliothèque centrale de prêt, Haute-Savoie.- Bibliothèque centrale de prêt, décentralisation.
MONNIER (Eric).

Après un bref survol des BCP en général, les 3 premières années d'activités de la BCP de la Haute-Savoie sont présentées ainsi que la constitution et la vie du dépôt de Beaumont, en particulier au travers d'une enquête; la conclusion aborde l'avenir à quelques mois de la décentralisation des BCP.

TABLE DES MATIERES

0.	Introduction	p. 3
1.	Les BCP : généralités	p. 6
1.1.	Historique	p. 6
1.2.	Législation et réglementation	p. 7
1.3.	Le personnel	p. 8
1.4.	Fonctionnement	p. 9
1.5.	Les locaux et les dépositaires	p. 11
1.6.	La décentralisation	p. 12
2.	La BCP de la Haute-Savoie	p. 14
2.1.	Historique	p. 14
2.2.	L'information	p. 16
2.3.	Les objectifs et activités	p. 16
2.4.	Les collections et leur usage	p. 18
2.4.1.	Livres et lecteurs	p. 18
2.4.2.	Les cassettes	p. 22
2.5.	Les budgets	p. 22
2.5.1	Exercice 1982	p. 23
2.5.2.	Exercice 1983	p. 23
2.5.3.	Exercice 1984	p. 24
2.5.4.	Prévisions 1985	p. 24
2.6.	En tournée avec le bibliobus	p. 25
3.	Le dépôt de Beaumont	p. 29
3.1.	Le dépôt	p. 29
3.2.	L'enquête	p. 32
4.	Conclusion : l'avenir de la BCP de la Haute-Savoie	p. 37
5.	Annexes	p. 41
	Annexe 1 : carte de dépôts de la BCP	p. 42
	Annexe 2 : évolution du nombre de dépôts	p. 43
	Annexe 3 : typologie des dépôts	p. 44
	Annexe 4 : statistiques 1984	p. 45
	Annexe 5 : article du Dauphiné Libéré	p. 47
	Annexe 6 : prêt de cassettes	p. 48
	Annexe 7 : budget 1984	p. 49
	Annexe 8 : dossier de présentation	p. 51
	Annexe 9 : délibération Conseil Municipal	p. 55
	Annexe 10 : convention	p. 56
	Annexe 11 : bulletin municipal	p. 57
	Annexe 12 : questionnaire	p. 58
6.	Bibliographie	p. 60

0. INTRODUCTION

J'ai donc choisi d'étudier, dans le cadre de ce mémoire, la Bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Savoie. Pourquoi ce choix ?
Tout d'abord parce que la lecture publique me paraît être un élément essentiel de démocratie à une époque où, malgré la part toujours plus grande prise par l'audio-visuel et les nouveaux médias, la référence livresque reste primordiale pour la compréhension de notre monde, comme pour tenter d'en dépasser parfois la triste réalité grâce au voyage dans l'imaginaire que peut apporter le livre. Or l'accès à ce dernier en zone rurale, où manquent presque totalement les librairies, est encore plus difficile qu'en ville, en conséquence de quoi, l'implantation d'une bibliothèque, même relativement modeste, me paraît indispensable. En ce sens, le système des BCP est un moyen, malgré d'évidentes lacunes, de répondre à cet objectif.
Or, deuxième élément justifiant cette étude, les BCP sont à la veille d'une importante réforme administrative qui peut peut-être aller jusqu'à remettre en cause l'existence de certaines d'entre elles, à savoir qu'à partir du mois de janvier 1986, dans le cadre de la décentralisation, elles passeront du statut de service d'Etat à celui de service départemental.
Troisièmement pourquoi la Haute-Savoie ? D'une part parce que c'est une BCP neuve, créée en 1982 dans le lot des 17 dernières BCP qui manquaient encore à l'époque pour couvrir en totalité le territoire français; BCP neuve, avec des objectifs sans doute quelque peu différents des premières BCP fondées en 1945, voilà qui était intéressant. Enfin, d'autre part, parce que, résidant à Beaumont, en Haute-Savoie, où un dépôt de la BCP s'était ouvert en 1984, j'avais l'occasion de connaître le système du point de vue de l'utilisateur.

Mon travail comprend donc logiquement 3 parties. Dans un premier chapitre je présente brièvement les BCP en général pour fixer le cadre de mon sujet. Le deuxième chapitre tente de

dresser un bilan de 3 ans d'activités de la BCP de la Haute-Savoie en passant en revue dépôts, collections, objectifs et moyens; je relate aussi, dans un style volontairement un peu journalistique, une tournée que j'ai eu l'occasion d'effectuer avec un bibliobus, au mois de mars, dans 2 communes haut-savoyardes, l'une où un dépôt fonctionnait déjà depuis 1 an, l'autre où le bibliobus venait pour la première fois.
Le troisième chapitre retourne en quelque sorte la perspective en essayant de voir, à partir d'un village, comment se crée un dépôt de la BCP. Dans la deuxième partie de ce chapitre, j'ai essayé de voir, à l'aide d'une enquête sur le terrain, qui étaient les utilisateurs d'un tel service, ce qu'ils lisaient et quel degré de satisfaction leur rendait ce type de bibliothèque. Cette enquête présente un certain nombre de limites et d'imperfections; d'abord parce que, si les questionnaires ont été distribués ou envoyés aux lecteurs au hasard, les personnes qui ont répondu ne constituent pas forcément un échantillon représentatif selon des critères scientifiques qui président, en principe, à un sondage d'opinion. La valeur des réponses obtenues ne peut donc être que relative. Deuxièmement il aurait sans doute fallu interroger aussi les non-utilisateurs; j'ai toutefois renoncé à le faire en raison, justement, de la difficulté à sélectionner correctement des non-utilisateurs. On peut, du reste, poser l'hypothèse, vérifiée dans des enqêtes sociologiques, que les gens auraient plutôt évoqué le manque de temps que le manque d'intérêt pour justifier leur non-venue à la bibliothèque. Quant aux imperfections d'une telle enquête, c'est bien sûr au dépouillement qu'elles apparaissent et l'enseignement qu'on peut en tirer, c'est qu'on évitera de les faire lors d'une prochaine enquête.
A propos de statistiques, je dois préciser aussi que celles dont je disposais, au niveau de l'ensemble des BCP, datent de 1982 et ont été publiées en novembre 1984 par la Direction du livre et de la lecture. Il convient donc de réviser vers le haut les données nationales dans la mesure où toutes les BCP ont vu leurs moyens assez largement accrus, particulièrement

en 1983. On peut cependant regretter un délai aussi long, à l'ère de l'ordinateur, pour voir publiées des statistiques déjà quelque peu dépassées par la force des choses.

J'aurais souhaité, au départ de ce travail, examiner dans un quatrième chapitre l'avenir de la BCP de la Haute-Savoie. Pour ce faire, j'aurais voulu, grâce à l'intermédiaire de Melle Guénebaud (directrice de mon mémoire et surtout de la BCP), rencontrer le Dr Miguet, conseiller général et président de la Commission des affaires culturelles (également élu au Conseil régional Rhône-Alpes) pour l'interviewer et avoir ainsi un avis officiel et autorisé sur les intentions du Conseil général de la Haute-Savoie quant à l'avenir de la BCP. Malheureusement le Dr Miguet devait décéder avant que j'aie pu le voir. Son successeur, tant au Conseil général qu'à la Commission des Affaires culturelles, n'a, à l'heure où j'écris ces lignes, toujours pas été élu. Finalement, j'ai quand même pu rencontrer le vice-président de la dite Commission, M. Alain Veyret. Celui-ci a bien voulu me recevoir et m'accorder un entretien, qu'il en soit ici remercié. Cependant, il a tenu d'emblée à me préciser qu'en l'absence d'un président apte à donner un avis officiel, il s'exprimait à titre personnel. Dans ces conditions, j'ai décidé d'intégrer ses propos à ma conclusion et non d'en faire un chapitre séparé.

Au terme de cette introduction, et avant de passer au vif du sujet, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé dans ce travail, en particulier Mademoiselle Jeanne-Marie Guénebaud et le personnel de la BCP de la Haute-Savoie, ainsi que les responsables du dépôt de Beaumont.

1. LES BCP: GENERALITES

Il ne s'agit pas ici pour moi de décrire en détail le fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt, mais d'en rappeler quelques grandes lignes afin de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'action de la BCP de la Haute-Savoie.

1.1. Historique

Créées en 1945, les BCP devaient développer la lecture publique principalement dans les zones rurales; il faut se souvenir ici que la Constitution de la IVe République (ainsi que celle de la Ve du reste) garantit le droit à la culture. La préhistoire des BCP remonte à 1921 avec la création des bibliothèques circulantes, dans le département de l'Aisne, par le Comité américain pour les régions dévastées. On notera au passage qu'il est triste de devoir constater que c'est après deux périodes de guerre qu'on a vu se développer les bibliothèques en France, comme un besoin de se raccrocher à la Culture après les destructions et la mort (une toute petite part des dépenses engendrées par la première guerre mondiale aurait permis de doter toutes les villes de 200.000 habitants d'Allemagne, d'Angleterre, d'Australie, de Belgique, du Canada, de France, des Etats-Unis et de Russie, d'une importante bibliothèque).(1)

Revenons à l'historique pour signaler la mise en service du premier bibliobus français en 1933 à Soissons; un autre bibliobus fonctionna dans la Marne dès 1938 (dans le contexte du Front populaire sous l'impulsion de Léo Lagrange) et en Dordogne en 1940, tandis que dès 1930, une Commission de la lecture publique proposait une organisation comportant un fond fixe et des dépôts temporaires.

C'est le 2 novembre 1945 que sont donc créées les BCP; leur développement fut très lent puisqu'il a fallu presque 40 ans pour voir l'ensemble du territoire français couvert: on compte 8 BCP en 1945, 17 en 1946, 18 en 1951, 22 seulement dix ans

---

(1) Cf. ROTHBERG (Abraham) . L'Histoire vécue de la seconde guerre mondiale . Verviers : Gérard, 1963.- T. 1, p. 13.

plus tard en 1961, 34 en 1965, le double en 1975 (70); il faut attendre 1981, et l'arrivée des socialistes au pouvoir, pour que soit achevé ce (trop) long cheminement par la création des 17 dernières BCP - dont celle de la Haute-Savoie qui va nous intéresserici. Ce sera aussi la fin d'une étape avec la décentralisation qui confiera, dès 1986, la responsabilité des BCP aux départements. Les BCP sont au nombre de 94 aujourd'hui. (1)

1.2. Législation et réglementation

C'est l'Ordonnance no 45-2678 du 2 novembre 1945 qui est l'acte officiel de naissance des bibliothèques centrales de prêt, services d'Etat rattachés au Ministère de l'Education nationale par le biais de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, elle-même créée par décret le 19 août 1945. En 1975 les BCP passeront dans le giron du Ministère de la Culture. Le but des BCP est de desservir les communes de moins de 15'000 habitants, chiffre porté à moins de 20'000 habitants par la circulaire du 22.02.1968(2), dans le cadre territorial du département; le siège est en principe fixé au chef-lieu du département. La création d'une BCP résulte d'un arrêté ministériel dans les limites des crédits inscrits au budget. Le décret no 82-398 du 10 mai 1982 a placé les BCP sous l'autorité des Commissaires de la République par l'intermédiaire des directeurs régionaux des affaires culturelles. Le directeur, nommé par le Ministre, est le conservateur placé à la tête du service. Dès 1946 un comité consultatif est mis en place au niveau des départements; réorganisé en 1950 et 1956 ce comité tombe néanmoins en sommeil (3). Il a été revivifié par l'arrêté du 9 février 1979 toujours en vigueur actuellement, il comprend 15 membres (3 membres de droit: Commissaire de la République, le directeur régional des affaires culturelles, l'inspecteur d'académie et 12 membres désignés par le Commissaire de la République parmi les conseillers généraux, les maires, les directeurs des services départementaux et les représentants des

---

(1) Pour 95 départements, une BCP desservant le Doubs et le Territoire de Belfort; les départements de la petite ceinture parisienne ne sont pas desservis leur grande densité de population ne le justifiant pas.

(2) Les 17 dernières BCP ont été invitées à se limiter à moins de 10'000 habitants.

(3) Cf. COMTE (Henri) . Les Bibliothèques publiques en France . Villeurbanne : E.N.S.B., 1977, p. 273

mouvements syndicaux, familiaux et culturels du département); ce Comité consultatif se réunit au minimum une fois par an, il donne son avis sur le fonctionnement de la BCP, examine son rapport d'activité et peut présenter des voeux au Ministre. Parallèlement dans certains départements des "Associations d'amis de la BCP" (associations loi 1901) se sont créées. Relevant du droit privé, elle peuvent recevoir des dons et des subventions pour aider les BCP soit par l'achat de livres, par l'acquisition d'un bibliobus supplémentaire (souvent remis ensuite à l'Etat), soit encore en engageant et en payant du personnel supplémentaire; elles jouent aussi un rôle primordial dans l'animation des BCP.

Les moyens financiers des BCP proviennent principalement des crédits du Ministère de la Culture complétés par des subventions des départements et des communes (qui sont versées directement aux Associations des amis lorsqu'elles existent). Les BCP achètent leurs livres soit directement soit, après avoir fait leur choix, par l'intermédiaire du ministère qui les a acquis globalement auprès d'un organisme de diffusion. Les crédits de fonctionnement sont délégués aux Commissaires de la République, ordonnateurs secondaires, en 3 tranches quadrimestrielles d'exercice. La comptabilité est tenue par les services du Commissaire de la République; le trésorier-payeur du département règle les dépenses. Les directeurs des BCP disposent d'une régie de paiements et de recettes pour les petits frais et l'encaissement du remboursement de livres détériorés ou perdus.

1.3. Le personnel

Personnel d'Etat, il se compose au moins (et ce dès les origines) d'un conservateur (dirigeant le service), d'un(e) bibliothécaire-adjoint(e), d'une dactylo et d'un chauffeur-magasinier; cette équipe de base a toutefois quasi toujours été étoffée au cours du temps, soit par des fonctionnaires d'Etat, soit par des salariés des Associations d'amis des BCP (qui sont alors régis par un contrat de droit privé en conformité avec la législation du travail), soit encore, depuis 1983, par du personnel départemental. En 1982,1020 personnes étaient en fonction dans les 94 BCP, soit une moyenne d'un peu moins de 11 personnes masquant

pourtant d'importantes inégalités, puisque, toujours en 1982, la BCP du Pas-de-Calais disposait de 44 personnes contre 4,5 seulement dans le Jura (1).
Le personnel d'Etat est géré par la DBMIST (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique) à l'exception du personnel administratif qui dépend des directions régionales des affaires culturelles.
Quant aux emplois départementaux, ils ont été mis sur pied dans le cadre de la décentralisation: la Direction du livre et de la lecture (DLL) subventionne ces postes, de catégorie B et C à 50%, conformément à une disposition transitoire de la loi du 22 juillet 1983 portant sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat entraînant le transfert des BCP aux départements en janvier 1986; le personnel scientifique de catégorie A restera toutefois personnel d'Etat, avec un statut comparable au personnel scientifique des bibliothèques municipales classées.

1.4. Fonctionnement

L'outil de travail principal des BCP est le bibliobus: au total quelques 250 véhicules de ce type sillonnent les routes françaises (sans compter bien sûr ceux appartenant à des bibliothèques municipales ou de comités d'entreprises); on en comptait exactement 247 selon les statistiques de 1982 (1), soit une moyenne de 2,6 par département desservi. On retrouve évidement les mêmes inégalités qu'en ce qui concerne le personnel (Cf. supra): ainsi

1	"	"	"	9
1	"	"	"	8
1	"	"	"	7
2	"	"	"	6
1	"	"	"	5
10	"	"	"	4
17	"	"	"	3
43	"	"	"	2
17	"	"	"	1

1 département en possède 12 (il s'agit encore du Pas-de-Calais)

(1) En ce qui concerne la date de ces statistiques, voir ma remarque dans l'introduction (Cf. p. 4)

Au début, les bibliobus déposaient des caisses de livres toutes prêtes dans les divers dépôts, prenant "autant que possible" en considération les désirs des lecteurs et des dépositaires. Dès les années 50, on se rend compte que ce mode de fonctionnement est mauvais et on s'achemine vers les bibliobus munis de rayonnages pouvant contenir environ 3000 ouvrages, dans lesquels les dépositaires (avec éventuellement des lecteurs) font leur choix. Enfin au cours des années 60, l'idée du prêt direct prend corps et se développe à partir de 1967, amenant plus de la moitié des BCP à ouvrir leurs bibliobus au public (scolaire ou général).
La formule a cependant ses limites. Les moyens des BCP et l'étendue des territoires à desservir ne permettent guère des passages à intervalles rapprochés (hebdomadaire ou au moins bi-mensuel); de plus les heures de passage, qui sont, compte tenu des distances à parcourir, des heures ouvrables, excluent une partie du public, soit les gens qui travaillent. Aussi on tend, dès 1978, à mettre en place des relais-bibliothèques dans les petites communes, les BCP déposant et renouvelant régulièrement un stock de livres (ainsi que dans certains cas de disques ou de cassettes), laissant des usuels en dépôt permanent, apportant une aide à la formation des dépositaires et, depuis 1983, prêtant du mobilier. Cela suppose bien sûr la mise à disposition par les mairies d'un local réservé à l'usage de la bibliothèque qui doit de plus être ouverte au minimum 8 heures par semaine.
Une autre évolution notable des BCP a été le passage d'un service à vocation scolaire vers un service de lecture publique. En fait, dès le début, les textes fixaient cette fonction de service publique, mais, par le fait même que les dépositaires étaient le plus souvent des instituteurs et que le dépôt était fait à l'école, on avait glissé vers une monopolisation du service par l'institution scolaire; il faudra attendre la fin des années 60 pour voir les dépôts s'en détacher et s'ouvrir véritablement au public. Ce mouvement sera accentué d'une part par la mise dans le giron du Ministère de la Culture des BCP (après la scission de la Direction des bibliothèques entre le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Culture en 1975) et, d'autre part réaffirmé par une circulaire du 17

juillet 1978, adressée aux directeurs des BCP, par le Directeur du livre de l'époque, M. Jean-Claude Groshens, rappelant la nécessité de"mettre l'accent plus que cela n'a été fait jusqu'à présent (...) sur la satisfaction des besoins des lecteurs adultes", lecture non seulement "distractive" mais aussi "documentaire". (1) On notera encore, à ce propos, qu'en 1970 déjà, lors des Journées d'études de l'AENSB des 28 février et 1er mars, le caractère tout public des BCP et les besoins d'action en direction du public adulte avaient été mis en avant. (2)
En 1982, 83'533 dépôts ont été effectués dans 29'279 lieux de dépôts; les dépôts tout public représentent le 57% de ce chiffre, les dépôts scolaires 36%, les 7% restant se répartissant entre des clubs du 3ème âge, des établissements de soins, des entreprises, etc. On remarquera toutefois que les dépôts tout public faits dans des établissements scolaires constituent encore le 48% de ceux-ci, contre 33% dans les mairies. Au total 10'179'175 livres ont été déposés permettant d'effectuer 25,448 millions de prêts. Quant au prêt direct, il a permis de desservir 2616 points dans les communes et 9207 classes; plus de 4,2 millions de livres y ont été prêtés.

1.5. Les locaux et les dépositaires

En "amont" du bibliobus, on trouve la centrale et ses éventuelles annexes où s'effectuent les tâches traditionnelles d'une bibliothèque, hormis le prêt (3): acquisition et équipement des documents, catalogage (en général avec notices abrégées), gestion des collections, organisations des tournées, relations avec le public et les dépositaires, etc.
La précarité a longtemps été la caractéristique hélas principale des locaux des BCP. Ce n'est, en effet, que dans les années 60 qu'on commença à construire des bâtiments spécifiques et il faudra attendre les années 70 pour voir les surfaces disponibles

---

(1) GROSHENS (Jean-Claude) . Mission et objectifs des bibliothèques centrales de prêt.
In : Bull. Bibl. France, Paris, 1978, 23, no 9-10, p. 525-534.
(2) Cf. Bull. Bibl. France, Paris, 1970, 15, no 8, p. 455-456.
(3) A noter toutefois que les BCP d'Ariège, de la Corse, du Morbihan et du Bas-Rhin ont ouvert leurs locaux au public et y pratiquent le prêt direct.

atteindre les 1000 m^2 (500 m^2 pour les annexes). Dans ces conditions, seules 34 BCP dépassent ce seuil de 1000 m^2 en 1982, la surface moyenne étant de 777 m^2. De nombreuses BCP restent donc logées dans des locaux provisoires (dont on sait la fâcheuse tendance à durer !). Ainsi en est-il de "notre" BCP haut-savoyarde (cf. infra). D'autre part 16 BCP seulement disposent d'une ou de deux annexes (20 au total) qui permettent une meilleure desserte en raccourcissant, souvent sensiblement, les distances à parcourir.

En "aval" du bibliobus se trouvent les dépositaires. C'est là, sans doute, que le système montre une de ses limites. Les instituteurs, pendant toute la période où ils disposaient du quasi monopole de cette fonction, ont eu trop souvent tendance à réserver aux dépôts un but pédagogique, certes nécessaire mais laissant pour compte la lecture publique. Quant aux autres dépositaires, secrétaires de mairies ou "simples particuliers", totalement bénévoles pour la plupart, ils ne sont souvent pas formés aux tâches bibliothéconomiques (malgré les efforts faits dans ce sens ces dernières années) et aucunement engagés à maintenir l'existence du dépôt. Ils ont toutefois le mérite d'exister et il faut rendre hommage à leur travail et à leur dévouement sans lesquels, on doit le reconnaître, les BCP pourraient fermer boutique.

1.6. La décentralisation

En application des lois 83-8 du 7 janvier 1983 (art. 4) et 83-663 du 22 juillet 1983 (art. 60), les bibliothèques centrales de prêt deviendront services départementaux au plus tard le 9 janvier 1986. La totalité des crédits de fonctionnement des BCP, inscrits au budget du Ministère de la Culture, sera transférée aux départements, dans le cadre de la DGF, dotation globale de fonctionnement. Quant aux crédits d'équipement, ils resteront d'Etat jusqu'à fin 1986, pour les opérations engagées par les autorisations de programme ouvertes cette année-là; de plus, le planning de construction des BCP n'étant pas achevé - il reste 28 BCP à construire - des crédits pourraient être maintenus jusque vers les années 90.

Le Ministère de la Culture conservera un rôle de contrôle sur les BCP par le biais des Inspecteurs généraux des bibliothèques, ainsi que dans le domaine des statistiques, de la normalisation et de l'informatisation. D'autre part, ainsi que je l'ai signalé au paragraphe 1.3 (Cf. p. 9), le personnel scientifique de catégorie A restera personnel d'Etat, détaché dans les départements.

2. LA BCP DE LA HAUTE-SAVOIE

2.1. Historique et évolution

La BCP de la Haute-Savoie est née le 1er mars 1982; elle fait donc partie des 17 dernières BCP créées cette année là par l'arrêté du 1er février 1982 (J.O. no 35 NC, 11.2.1982). On peut bien-sûr se demander pourquoi, outre la volonté de l'Etat, la Haute-Savoie a été parmi les derniers départements à être dotés d'une BCP ? Il semble, en tous cas, qu'il n'y ait pas eu véritablement de demande de la part du département, alors que cette demande existait en Savoie voisine, par exemple. Interrogé à ce sujet, Monsieur Veyret, conseiller général et vice-président de la commission des affaires culturelles du département, n'a pas véritablement de réponse; il évoque d'une part un certain manque d'intérêt pour la lecture publique, mais aussi, d'autre part, le travail fait, dans sa région, par la bibliothèque municipale d'Annecy qui prêtait des livres aux petites communes environnantes.

Quoi qu'il en soit la BCP commence la mise en place des éléments nécessaires à son fonctionnement en y consacrant toute l'année 82. Au mois d'août le local est trouvé et aménagé: c'est un ancien hangar de 225 m^2 prêté par le département dans la zone industrielle de Vovray au Sud d'Annecy. On le voit, la surface est d'emblée trop petite, n'atteignant pas le 1/4 des normes requises. L'installation dans ce bâtiment, d'ailleurs peu confortable et énergivore, est donc provisoire. Aussi, en 1984 le département achète un bâtiment de 3500 m^2, situé à Metz-Tessy dans la banlieue nord d'Annecy, dont il revend la moitié (1500 m^2) à l'Etat, à charge pour ce dernier d'y aménager la future centrale. Le terrain est donné à l'Etat conformément à la pratique dans ce domaine. A l'heure actuelle toutefois, les choses semblent traîner un peu en longueur. En effet, si les crédits sont maintenant délégués, la vente n'a pas encore eu lieu officiellement et le programme d'aménagement vient d'être soumis au Préfet de région; le concours d'architectes doit donc encore se dérouler et, dans le meilleur des cas, le déménagement dans les nouveaux locaux n'aura pas lieu avant la fin de 1986.

Revenons à 1982. En septembre, sous la direction du conservateur nommé dès le départ Jeanne-Marie Guenebaud, la première équipe de 5 personnes est au travail, commandant, réceptionnant, cataloguant, équipant, bref faisant suivre aux livres leur cheminement classique bibliothéconomique. Le budget de cette année-là permet d'emblée d'acheter pour 740'000 F. de livres.
Fin 82 - début 83, avant de se lancer dans les premiers prêts, la BCP recense les bibliothèques existantes dans le département. Il en ressort que, sur les 284 communes haut-savoyardes de moins de 10'000 habitants, 64 (22,5%) possèdent une bibliothèque. 42 de celles-ci ayant répondu à l'enquête, on constate qu'elles effectuent annuellement 155'000 prêts à 9000 lecteurs avec 120'000 livres; la population de ces communes étant de 135'529 habitants, on n'a donc pas loin d'un livre par habitant, mais le nombre de lecteurs est faible (6,6%). Dans l'ensemble du département (49 communes recensées y compris les villes) on arrive, avec 36'000 lecteurs à un taux de 12% de fréquentation, dans lequel la BM d'Annecy est prépondérant. On voit donc que la situation de la lecture publique dans les petites communes n'est guère brillante et que, par conséquent, la nécessité de l'implantation de la BCP est évidente.
En mars 1983, le bibliobus commence ses tournées. A la fin de ce premier mois de fonctionnement 5 dépôts (dont 4 dans des bibliothèques existantes et 1 en mairie) ont été créés; en mai-juin, 6 s'y ajoutent, en novembre il y en a 22 et, à la fin de 1983, 29 communes sont desservies (avec 28 dépôts, un de ceux-ci desservant 2 communes Droisy et Clermont). Un an plus tard, elles sont 62 (61 dépôts), alors que depuis septembre, une deuxième équipe de 5 personnes, engagée par le département (et subventionnées à 50% par l'Etat) est en place. En février 85, un deuxième bibliobus entre en service et, début juin 85, ce sont 93 communes qui bénéficient de 86 dépôts (la bibliothèque intercommunale du Pays de Gavot à St-Paul-en-Chablais desservant 7 communes) d'au moins 300 livres, renouvellés trimestriellement, ainsi que du prêt de cassettes, qui a débuté en avril 1985.(Annexe 2 & 3)

La Haute-Savoie comptait 494'505 habitants en 1982 (dernier recensement), dont 323'282 dans des communes de moins de 10'000 habitants (65%). 30% a moins de 20 ans, 55% de 20 à 59 ans et 15% 60 ans et plus. 233'000 personnes sont déclarées actives dont 21'000

travaillent en Suisse (frontaliers) et 14'000 sont au chômage (chiffre 1982 qui a malheureusement dû augmenter). Le secteur primaire (agriculture) occupe 6% des actifs, le secondaire (industrie) 40% et le tertiaire (services) 54%. Est-il nécessaire de rappeler que la Haute-Savoie est un département de montagnes, comprenant la partie la plus élevée du massif alpin, avec tous les problèmes de circulation que cela suppose, en particulier en hiver, pour des véhicules comme les bibliobus.

2.2. L'information

Comment la BCP s'est-elle fait connaître ? A cette question Jeanne-Marie Guenebaud, conservateur, répond qu'elle a d'abord attendu que le fonds de livres soit suffisant avant de se lancer dans une campagne publicitaire. Au départ, Mademoiselle Guenebaud, pour réaliser l'enquête mentionnée plus haut, a donc visité les petites bibliothèques qui existaient dans le département, leur faisant bien sûr savoir les services que la BCP pouvait leur rendre. De son côté la BM d'Annecy, qui aidait les petites communes environnantes, les oriente sur la BCP. En mai 1983, un dépôt est proposé à 8 communes chefs-lieux de canton et, en juin, 15 autres communes sont contactées, avec comme critères l'éloignement d'une ville possédant une BM, mais dotées elles-mêmes d'une petite bibliothèque. Par ailleurs, on compte sur l'effet boule de neige (qui est réel, on le verra plus loin) en répondant bien sûr aux demandes spontanées. En octobre 1984, une nouvelle offre est faite à 7 communes de plus de 2000 habitants, tandis que, fin 84, ce sont 23 autres communes de 500 à 1000 habitants qui sont informées de l'existence de la BCP et de son activité. D'autre part, un article paraît dans le Bulletin de la Préfecture, qui touche toutes les communes; cette action semble ne donner, toutefois, que peu de résultats. Les 5 et 6 janvier 1985, le Dauphiné libéré consacre à son tour un article, assez substantiel et illustré, à la BCP (Cf. annexe 5).

2.3. Les objectifs et activités

Le premier des objectifs a été de s'appuyer sur ce qui existait déjà, à savoir les quelques 60 petites bibliothèques du dépar-

tement, pour essayer de les renforcer et de les dynamiser. Actuellement, sur les 86 dépôts existants, 42 sont faits dans de petites BM ou dans des bibliothèques d'associations; en outre plusieurs d'entre elles bénéficient de dépôts permanents d'usuels et/ou de prêt de mobilier.
Deuxième objectif, conformément aux objectifs de 1978 (Cf. supra p.11), les dépôts sont tous ouverts à l'ensemble de la population, même les 5 qui sont faits dans une école. L'accent est donc mis sur les dépôts-mairies qui sont au nombre de 35 (Cf. annexe 3 et annexe 1 : carte). D'autre part, on souhaite que les dépositaires ne soient pas nécessairement des enseignants et qu'ils travaillent autant que possible en équipe. A ce propos, il aurait été intéressant de connaître les professions des dépositaires ainsi que leur sexe. Ces données n'ont cependant pas été recueillies dans la mesure où précisément le travail en équipe se répandant, il devient a-signifiant de n'avoir que des renseignements concernant la personne responsable du dépôt (qui ne s'en occupe même pas toujours directement du reste).
Troisième objectif, offrir à toutes les communes desservies, même les plus petites, un choix suffisant, soit un minimum de 300 livres, renouvelés 4 fois par an (= 1200 bouquins en une année). Si on rapporte ce chiffre de 300 à une moyenne nationale, on s'aperçoit qu'il est sensiblement supérieur à celle-ci: en effet, en 1982, 10'179'175 livres ont été déposés dans 29'279 lieux de dépôts (dans l'ensemble de la France), avec un renouvellement annuel de 2,9 fois, ce qui nous amène à un chiffre moyen de 120 livres déposés à chaque passage d'un bibliobus.
Quatrième objectif, la formation. Dès 1983, la BCP participe à des cours de formation élémentaire. En 1984, elle met sur pied, en collaboration avec la BM d'Annecy et le Centre de formation des personnels communaux (CFPC) un stage de 40 heures, réunissant 18 personnes (10 d'Annecy, 4 d'autres bibliothèques du département, 4 bénévoles). Le même cours est organisé d'avril à juin 1985, il réunit cette année 24 personnes, dont 19 bénévoles. D'autres actions seront encore entreprises, en particulier avec l'ORAL (Office Rhône-Alpes du livre).

2.4. Les collectiona et leur usage

Les collections sont bien-sûr en relation avec les objectifs définis plus hauts, eux-mêmes conformes aux fameuses directives de la circulaire Groshens de 1978: encyclopédiques, tout public et prenant en compte les adultes.

2.4.1. Livres et lecteurs

En mars 1983, lorsque les prêts commencent, on dispose de 2639 livres, se répartissant à raison de 1932 romans (73%), 298 documentaires (11%) et 409 livres pour enfants (16%). A la fin 83, 14030 livres sont en service, dont 5388 romans (38%), 3620 documentaires (26 %) et 5022 enfants (36%); un an plus tard, fin 84, il y a 33'462 ouvrages disponibles, dont 10'763 romans (32%), 9656 documentaires (29%) et 13'043 enfants (39%). Enfin, début mai 1985, 40'859 livres sont en fonction, se répartissant comme suit:

Cote	Genre	Nombre	% de la catégorie	% du total
R	Romans	9243	73,8	22,6
LV	Large vision	821	6,5	2,0
RA	Anticipation	769	6,1	1,9
RP	Policiers	1202	9,6	2,9
BD	B.D. adultes	497	4,0	1,2
Total romans		12532	100%	30,6
B	Biographies	713	6,0	1,7
S	Savoie	939	7,9	2,3
000	Info. Comm.	304	2,6	0,7
100	Philosophie	194	1,6	0,5
200	Religion	188	1,6	0,5
300	Sc. sociales	971	8,2	2,4
400	Langage	85	0,7	0,2
500	Sciences	1038	8,8	2,5
600	Techniques	1506	12,7	3,7
700	Arts, loisirs	2164	18,3	5,3
800	Littérature	1427	12,0	3,5
900	Histoire, Géo.	2316	19,6	5,7
Total documentaires		11845	100%	29,0

Ealb	Albums	5591	33,9	13,7
ER	Romans enf.	4664	28,3	11,4
Edoc	Docu. enf.	4286	26,0	10,5
EBD	B.D. enfants	1941	11,8	4,8
Total enfants		16482	100%	40,4
TOTAL FONDS		40859		100%

Globalement, on a donc un peu moins de 2/3 de livres pour adultes (60%) et un peu plus d' 1/3 de livres pour enfants (40%). Comparés aux pourcentages nationaux (de 1982), qui sont respectivement de 54% et 46%, on constate donc bien l'accent mis sur la lecture pour adultes.

Si on entre dans le détail du tableau ci-dessus, on remarque, en particulier les livres "Large Vision", ouvrages en gros caractères destinés aux personnes mal-voyantes, qui représentent le 6,5% des romans et, tout de même, le 2% du total du fonds; bien que correct ce chiffre pourrait sans doute être encore un peu augmenté, compte tenu du fait que la population de plus de 60 ans vivant dans les campagnes, dépasse certainement les 15% globaux du département. Cependant le choix des titres offerts sur le marché est assez limité et, de plus, un peu désuet; mais c'est là un problème de politique éditoriale et non bibliothéconomique.

A propos de livres pour"publics particuliers", on signalera aussi un petit fonds d'environ 500 ouvrages (1,2%) en langues étrangères (ils ne ressortent pas dans le tableau ci-dessus car ils sont intégrés au fonds général). La moitié de ceux-ci est destinée aux enfants. L'anglais vient en tête des langues représentées (33%), suivi de l'allemand (18%); c'est évidement le tourisme (important en Haute-Savoie) qui explique l'importance de ces 2 langues (51% en tout) (A Samoëns par exemple, on dénombrait 294 touristes sur 721 lecteurs inscrits à la bibliothèque). L'arabe (16%), l'espagnol (13%) et le turc (11%) sont bien-sûr les langues des travailleurs immigrés, qui ne sont toutefois que 4% de la population en zone rurale. Quant à l'italier (9%), il s'explique par des causes historiques (Rappelons que la Savoie faisait partie du royaume de Piémont-Sardaigne jusqu'à son rattachement à la France en 1860).

Pour revenir au fonds général, on constatera simplement que la répartition des documentaires est conforme à un service de lecture publique, avec l'accent mis sur les classes 600 à 900 (techniques, arts et loisirs, littérature et surtout histoire et géographie) qui font le 18,2% du total du fonds. Cependant il ressort du tableau donné en Annexe 4, qui résume statistiquement l'activité des 61 dépôts en service à la fin de 1984, que les documentaires, qui représentent le 24% des livres déposés, ne constituent que le 11% des livres prêtés (taux de rotation: 0,5). On peut s'interroger sur cette relative faible attractivité des documentaires alors que paradoxalement, dans les dépôts-mairies en tous cas, il n'y a guère de possibilité de consultation sur place, mais peut-être est-ce là justement l'explication de ce phénomène.
En ce qui concerne les livres d'enfants, on s'aperçoit qu'on retrouve une répartition interne 1/3 "petits" 2/3 "grands".
Il serait sans doute intéressant de savoir si les documentaires enfants sont aussi peu empruntés que ceux des adultes, mais la précision des statistiques dont on dispose ne va pas jusque là. Quant aux bandes dessinées, si leur nombre est raisonnable, (4,8% du total, 6% avec les B.D. adultes), il reste certainement en deça de la demande effective de ce type d'ouvrages. Quoi qu'il en soit, elles entrent vraisemblablement pour beaucoup dans le fait qu'avec les 21'036 livres d'enfants déposés en 84, on ait pu faire 34'518 prêts (taux de rotation: 1,6) (Cf. Annexe 4).
Avec un peu plus de 40'000 livres (il doit y en avoir environ 43'000 à l'heure où j'écris ces lignes), on est encore loin de la moyenne nationale des collections des BCP, qui était d'environ 120'000 en 1982 (le Pas-de-Calais en possède 562'000)
Un des avantages de la Haute-Savoie, toutefois, est de posséder des livres récents et donc attrayants. Cela nous amène à évoquer brièvement les acquisitions. Outre les commandes groupées chez Hachette, la BCP se procure ses livres chez divers libraires annecéens, dont certains offrent un service d'office. Le temps écoulé entre la parution d'un ouvrage et sa mise à disposition peut ainsi être assez court (de quelques jours à quelques semaines), grâce aussi, il faut le dire, au fait qu'on

catalogue les ouvrages en notices abrégées; les crédits restant éventuellement encore disponibles en fin d'années permettent en outre certaines acquisitions à la FNAC d'Annecy.
Revenons à nos 43'000 livres. La population des 93 communes actuellement desservies est de 102'910 habitants; on a donc 1 livre pour 2,4 habitants, ce qui est loin de la "norme" d'un livre par habitant. Quant au nombre de lecteurs, on ne le connaît pas de façon précise, certains dépôts n'ayant pas rendu de statistiques ou, du moins, n'en ayant pas rendu d'exactes (donnant, par exemple, le nombre de familles plutôt que de lecteurs inscrits). En extrapolant les chiffres que nous possédons, on peut, toutefois, estimer raisonnablement qu'ils sont entre 11 et 12'000, représentant donc 11 à 12% de la population desservie. En fin de compte, si on compare ces chiffres à ceux qui ressortaient de l'enquête faite au moment de la création de la BCP (Cf. p. 15), on s'aperçoit qu'on atteint, avec moins de livres, un peu moins du double des lecteurs touchés par ces petites bibliothèques, alors que la BCP est encore en phase de décollage. On constatera, du reste, en consultant l'annexe 4 que de nombreuses communes dépassent sensiblement ces 11,5%, atteignant souvent 20% et plus (40%, soit 105 lecteurs dont 60 adultes, à La Balme-de-Thuy qui compte 265 habitants).

2.4.2. Les cassettes

Ce prêt venant à peine de commencer (avril 85), il est encore trop tôt pour tirer un bilan de l'expérience. Sur les 61 dépôts consultés au préalable (décembre 1984), plus de la moitié (36 environ) s'étaient déclarés intéressés. On trouvera en annexe 6 , une circulaire de la BCP aux dépôts ayant demandé à bénéficier du prêt de cassettes; une quarantaine de celles-ci peuvent être déposées. Le fonds (1700 cassettes) reste toutefois encore assez faible, mais les limites budgétaires actuelles ne permettent guère d'en acquérir plus. Ce qui m'amène à évoquer brièvement les budgets.

2.5. Les budgets

Les budgets des BCP ont, on le sait, augmenté considérablement

à partir de 1982 (la BCP de la Loire, par exemple, a vu ses crédits multipliés par 5 entre 1981 et 1983), avant de redescendre dès 1984. Voyons ce qu'il en est pour les 3 exercices budgétaires complets en Haute-Savoie et les prévisions de cette année.

2.5.1. Exercice 1982

Cette année-là la BCP a touché 1°322°520 F. Sur cette somme, 510°000 F. représentent des crédits centralisés d'acquisition sur le marché Hachette, les crédits ordinaires étant de 670°000 F. auxquels s'ajoutent 122°000 F. de crédits extraordinaires, dont 70°000 F. destinés à la réfection des locaux (rappelons qu'ils sont prêtés par le département) et 35°000 F. à l'achat de matériel informatique. Les dépenses se sont élevées à 1°272°441 F. Sur cette somme, 741°546 F. (58%) ont été consacrés aux acquisitions de livres (et 4234 F. pour les périodiques, qui ne représentent qu'une part très minime de l'activité de prêt, étant donné le fonctionnement même du système BCP); 76°616 F. (6%) allaient à l'équipement et reliure des livres, 88°473 F. (7%) à l'agencement et installation des locaux, 19°794 F. au carburant et à l'entretien des véhicules.

2.5.2. Exercice 1983

1983, année record, voit les crédits augmenter de 6,47%. Le budget s'élève cette année-là à 1°408°110 F., dont 633°000 F. de crédits ordinaires, 350°000 F. de crédits centralisés, 150°000 F. pour l'achat de livres pour le futur deuxième bibliobus, 75°000 F. de matériel informatique, 65°000 F. pour l'acquisition de mobilier destiné à être prêté, 50°000 F. pour les travaux au bâtiment. Les dépenses se sont élevées à 1°396°472 F. 820°605 F. (59%) vont à l'acquisition des livres, 207°882 F. (15%) à leur équipement, 69°489 F. en travaux, 26°027 F. (2%) pour les fluides (eau, électricité, chauffage), 22°158 F. pour le carburant et l'entretien des véhicules. On remarquera, par rapport à 1982, l'augmentation sensible (de 6% à 15%) des sommes destinées à l'équipement des livres qui s'explique, bien sûr, par l'accroissement du nombre de livres mis en service en 1983.

2.5.3. Exercice 1984

On trouvera en annexe 7 copie du budget 1984. On remarquera immédiatement la très sensible baisse des crédits (et par conséquent des dépenses) dont il fait état. C'est en effet une diminution de 411'430 F. qui se manifeste, entraînant une réduction des dépenses pour l'achat de livres, dont la part passe à 34% seulement; cette baisse est compensée, il est vrai, dans une certaine mesure, par 94'536 F. d'acquisition de cassettes (9,5%); quant à l'équipement et reliure, s'ils diminuent en chiffre absolu, ils augmentent en pourcentage, passant à 18%. Les dépenses en carburant et entretien des véhicules restent stables. On notera enfin, que près de 200'000 F. ont été consacrés à l'achat de mobilier pour les dépôts.

2.5.4. Prévisions 1985

On ne connaît encore que peu de chose pour cette année: sont inscrits au budget 373'000 F. de crédits ordinaires, 82'000 F. de crédits centralisés (marché d'acquisitions Hachette) et 150'000 F. pour du mobilier et des collections pour les dépôts permanents, soit 605'000 F. au total actuellement.

Une partie des locaux: stockage, au fond équipement puis bureaux.

2.6. En tournée avec le bibliobus

A 9 heures du matin, ce vendredi 29 mars 1985, le JN 1A Renault démarre, alors que le soleil éclaire les sommets entourant Annecy. Au volant, René le chauffeur et, à ses côtés, Renée bibliothécaire-adjointe. J'ai l'honneur du plus récent bibliobus de la BCP haut-savoyarde, arrivé en février dernier et qui sent encore le neuf. Tout en conduisant, René dialogue avec d'autres routiers sur un canal de sa radio CB. Vers 9h.30, nous arrivons à Naves Parmelan, village de 520 habitants, à une dizaine de km d'Annecy. Le dépôt est installé dans un bâtiment neuf, qui abrite aussi l'école. Mais les accès n'ont guère été prévus pour le passage d'un bibliobus et, coincé entre le talus et l'angle d'un toit, René préfère s'arrêter à quelques 50 m. de la porte. La bibliothèque est gérée par une Association de villageois (Loi 1901) et fonctionne depuis un certain temps déjà (4 passages du bibliobus en 1984), mais elle vient de déménager dans ses nouveaux locaux, où elle occupe une jolie mezzanine de 25 m^2 au-dessus de la salle réservée aux activités d'animation de l'association. La bibliothèque possède en propre environ 300 livres, en emprunte 160 à la Maison de l'enfance (annexe de la BM d'Annecy) et reçoit un dépôt de 400 livres de la BCP; en plus, elle bénéficie d'un dépôt permanent de 21 volumes d'usuels (en histoire, géographie, sciences,littérature, etc.) ainsi que du prêt du mobilier. La bibliothèque est ouverte les mercredi de 17h. à 19h.30 et samedi de 10h. à 11h.15. 8 personnes bénévoles s'occupent du dépôt (dont un seul homme, prof. de biologie, les autres étant prof. également, animatrice ou femmes au foyer). L'Association a touché, en 1984, une subvention de 5000 F. du département pour l'installation du local et l'achat des livres; la Mairie a aussi donné 5000 F. pour l'ensemble des activités de l'association. René procède au retour des livres prêtés lors du précédent passage. Les dépositaires doivent, en principe, les préclasser pour faciliter le travail. Les limites du bénévolat peuvent parfois déjà se marquer à ce niveau là, et il faut être attentif en refichant. En fin de compte quelques livres ne sont pas rentrés. Pendant ce temps, 3 ou 4 représentantes de l'équipe

des dépositaires choisissent leur nouveau stock de livres et, grande première aussi bien pour le dépôt que pour la BCP, un choix de 40 cassettes. Cette petite bibliothèque paraît bien fonctionner, à son niveau, ayant prêté 1825 livres de la BCP l'an dernier (sans compter donc les siens) et déclarant 110 lecteurs inscrits (40 adultes). Aux dires des dépositaires, les adolescents du village, scolarisés à Annecy, utilisent régulièrement les usuels du dépôt permanent. Vers midi, tout est enfin terminé (Renée m'explique que 2 heures et demie c'est plutôt long, comme stationnement, mais il y avait la nouveauté du prêt des cassettes et, aussi, un dépôt de 400 livres contre 300 habituellement).

Nous repartons donc vers notre nouvelle destination par une toute petite route, limitée à 10 tonnes. Comme le bibliobus en fait 8, René s'y engage, mais les Ponts-et-Chaussées ont oublié (?) de signaler la limitation en largeur et la route se ressere bientôt dangereusement entre une paroi de rochers et un parapet bordant un profond fossé, en contre-bas, où coule une rivière. Ça passe au quart de millimètre, mais nous n'avons pas le loisir d'admirer les inscriptions romaines au passage. La route a en effet été construite par les Romains dans l'Antiquité. Quel symbole que ce bibliobus du Ministère de la Culture empruntant une voie romaine que foulèrent les légions des Césars, en route vers les frontières de l'empire !

Après avoir pique-niqué au bord de la rivière, nous arrivons, vers 14h., à Dingy Saint-Clair, 477 habitants. C'est la première fois que le bibliobus vient ici et, arrivant sur une vaste place plantée de platanes, René tente de se renseigner pour savoir où, exactement va être installé le dépôt. Une institutrice nous indique un bâtiment au fond de la place, qui abrite l'école et, jusqu'il y a peu, la mairie. René s'y dirige lentement en prenant garde aux enfants qui arrivent en classe. Surgit alors un autre personnage, caricature des instituteurs de la IIIème République, qui nous dit (Renée et moi sommes descendus du bus) que le dépôt doit se faire dans la nouvelle mairie, à droite de la place. Ah bon ! Par gestes nous signalons à notre chauffeur sa nouvelle destination... quand arrive un troisième homme, se présentant comme le res-

ponsable du Foyer d'éducation populaire (commanditaire du dépôt) qui confirme que c'est bien dans le premier endroit qu'il faut se rendre ! René, qui a l'air un peu surpris à travers son pare-brise, manoeuvre pourtant les 8 tonnes du Renault dans l'autre sens et l'arrête enfin devant la bonne porte. Au delà de l'anecdote, on voit toutefois apparaître le rôle joué par le bibliobus dans cette affaire. Manifestement il y a là conflit entre deux personnes qui paralyse les activités du Foyer (celui-ci possède déjà environ 300 livres qui dorment soigneusement dans des cartons). Or l'arrivée de ce gros véhicule, très voyant et portant en grandes lettres "Bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Savoie" oblige à débloquer la situation: les livres sont là, il faut bien s'en occuper.
C'est donc finalement dans l'ancienne salle de la mairie que sera installée la bibliothèque et cette salle sera réservée à cet usage. Mais pour l'instant, le déménagement n'est pas terminé et la salle est encombrée de meubles divers, tandis qu'au mur, dans son cadre officiel, le Président de la République a l'air songeur. On nous promet que ce local sera mieux aménagé prochainement et Renée attire l'attention des dépositaires sur la possibilité éventuelle de prêt de mobilier; les 5 ou 6 personnes qui s'occuperont de la bibliothèque prévoient dans l'immédiat 5 heures d'ouverture hebdomadaire.
L'installation d'un nouveau dépôt est un des moments les plus intéressants dans le travail du bibliothécaire de BCP. Tout d'abord, on a à faire à des gens (malgré le conflit évoqué plus haut) enthousiastes, voire émerveillés (l'arrivée d'un bibliobus dans un petit village, c'est déjà, ou encore un évènement). Et puis il faut expliquer le fonctionnement d'un dépôt et quelques "b-à-ba" de bibliothéconomie pour dépositaire, donner des conseils pour le prêt, le classement des livres, etc. ainsi que rappeler l'obligation de tenir des statistiques.

Après avoir remis la plaque "Relais du bibliobus" et des affiches devant signaler l'emplacement et l'existence du dépôt,

nous quittons Dingy pour redescendre sur Annecy où nous arrivons vers 16h.30. Il faut encore regarnir les rayons des quelques 300 livres déposés à Dingy, réassortir éventuellement les collections en tenant compte, autant que possible, des désirs des dépôts inscrits au programme de la journée de demain, sortir les livres rendus abîmés, noter les incidents du jours ou les remarques des dépositaires, pour pouvoir repartir le lendemain pour une nouvelle tournée.

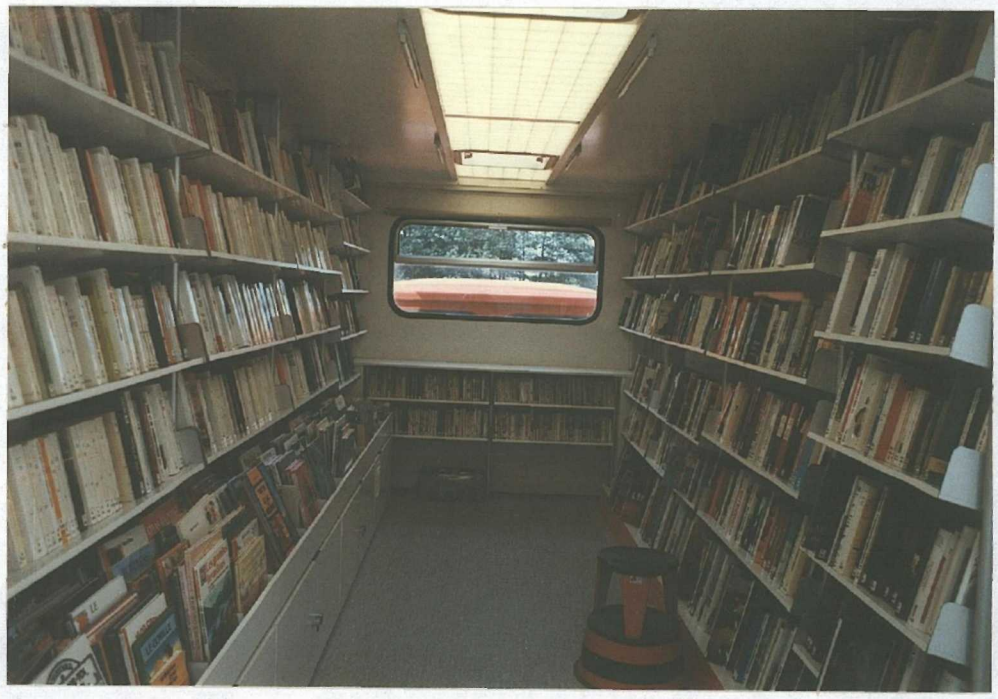

3. LE DEPOT DE BEAUMONT

Le 22 mai 1984 s'ouvrait à Beaumont, 843 habitants, un relais de la BCP de la Haute-Savoie. Comment celle-ci a-t-elle été connue des responsables du dépôt de Beaumont et quelle satisfaction la population en retire-t-elle? Ce sont les deux points que nous allons examiner maintenant.

3.1. Le dépôt

Comment donc la BCP est-elle arrivée à Beaumont ? Par l'effet boule de neige. Une des deux personnes qui ont lancé l'idée du dépôt, connaissait en effet la responsable de la bibliothèque de Viry, à 7 km. de Beaumont, où un dépôt existait depuis le 6 juin 1983 déjà (Viry étant une des toutes premières communes à avoir été desservies). Cet effet boule de neige jouera, aussi, par la suite, pour la création en 1985 du dépôt de Présilly, village voisin de Beaumont et lié au travers de l'Association de parents d'élèves.
Le 27 janvier 1984, est envoyée à Annecy, une demande de renseignements. La BCP répond le 7 février, envoyant un dossier de présentation (Cf. annexe 8), ainsi que la convention à faire signer par le Maire, au cas où le dépôt deviendrait réalité. Courant février, contact est donc pris avec la Mairie de Beaumont. En date du 26 mars, le Conseil municipal en délibère et accepte de créer un dépôt de livres à Beaumont, approuve les termes de la Convention et mandate le Maire, M. Bertherat-Paccard, pour signer la dite convention. (Cf. annexe 9)
Celle-ci est signée le 28 mars et envoyée à la BCP. Cette convention précise le(s) nom(s) du(des) responsable(s) du dépôt, la mise à disposition par la Mairie d'un local ouvert au public, les horaires et, élèment important, la gratuité du prêt. Réciproquement la BCP s'engage à desservir régulièrement la Commune (Cf. annexe 10). Le 2 avril, la BCP accuse réception de la convention et informe du premier passage du bibliobus, fixé début mai.
En attendant la mise à disposition d'un local à la mairie-même dont les travaux ne sont pas terminés, le dépôt s'installe au sous-sol de l'école de Beaumont, dans une salle s'ouvrant de plain-pied sur le préau , donc facile d'accès.

Cette salle est ouverte au public et n'est pratiquement plus utilisée pour des activités scolaires. Dans ces conditions le dépôt de Beaumont est considéré comme un dépôt-mairie.
Le 16 mai 1984, les premiers 300 livres sont déposés par le bibliobus. 4 personnes (plus occasionnellement l'auteur de ces lignes) s'occupent régulièrement du dépôt, qui s'ouvre au public le 22 mai: une secrétaire, une femme au foyer, une enseignante de français et d'anglais au Lycée de St-Julien et une infirmière, enseignante dans une école d'infirmières à Genève (depuis peu, une cinquième dame, retraitée et grande dévoreuse de livres s'est jointe à l'équipe). Dès lors une information régulière est diffusée dans le Bulletin municipal "Beaumont-Informations" (Cf. annexe 11). Assez rapidement la population du village vient à la bibliothèque qui compte 94 lecteurs inscrits en septembre 1984, 108 en décembre et 113 en mai 1985, ce qui, sur une population de 843 habitants, donne une fréquentation de 13,4%. Sans être mauvaise, celle-ci pourrait sans doute être meilleure. Une des causes de ce résultat moyen tient sans doute à la géographie de la commune, formée de deux villages séparés par la N 201 Genève - Annecy, axe européen très important sur le parcours Nord - Sud. D'un côté, au pied du Salève, Beaumont, avec l'église, une école et un café-boulangerie-épicerie, ainsi que les hameaux de Jussy et du Fond de Beaumont. De l'autre côté, à 2 km de Beaumont, Le Châble, où se trouvent la mairie, la poste, une école et quelques commerces. Or, apparemment, les gens du Châble ne franchissent pas cet obstacle, plus symbolique que réel à vrai dire, pour monter à Beaumont. Au départ, le dépôt devait s'installer dans une salle de la mairie (rénovée pour devenir salle polyvalente), mais cette installation semble aujourd'hui compromise à cause de la nécessité de mettre en place une Maternelle, qui prendrait provisoirement cette salle. On touche sans doute là au coeur du problème de la lecture publique dans les petites communes rurales française. Celles-ci sont, en effet, souvent trop petites (en nombre d'habitants et par conséquent en moyens financiers) pour créer et faire fonctionner une véritable bibliothèque, avec

du personnel qualifié, et trop vastes en étendue pour que ça ne soit pas un frein à la fréquentation d'un dépôt de 300 livres.

Pour revenir à Beaumont, on peut sans doute regretter (et ces propos n'engagent que moi) que le Conseil municipal ne veuille faire plus que le minimum requis par la convention signée avec la BCP, soit la mise à disposition d'un local et d'une armoire. Une petite somme de 500 F. a, il est vrai, été accordée, après insistance des dépositaires, pour couvrir les frais de démarrage du dépôt. Il serait souhaitable qu'une subvention annuelle soit accordée, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, afin de pouvoir améliorer et développer une activité appréciée de la population.

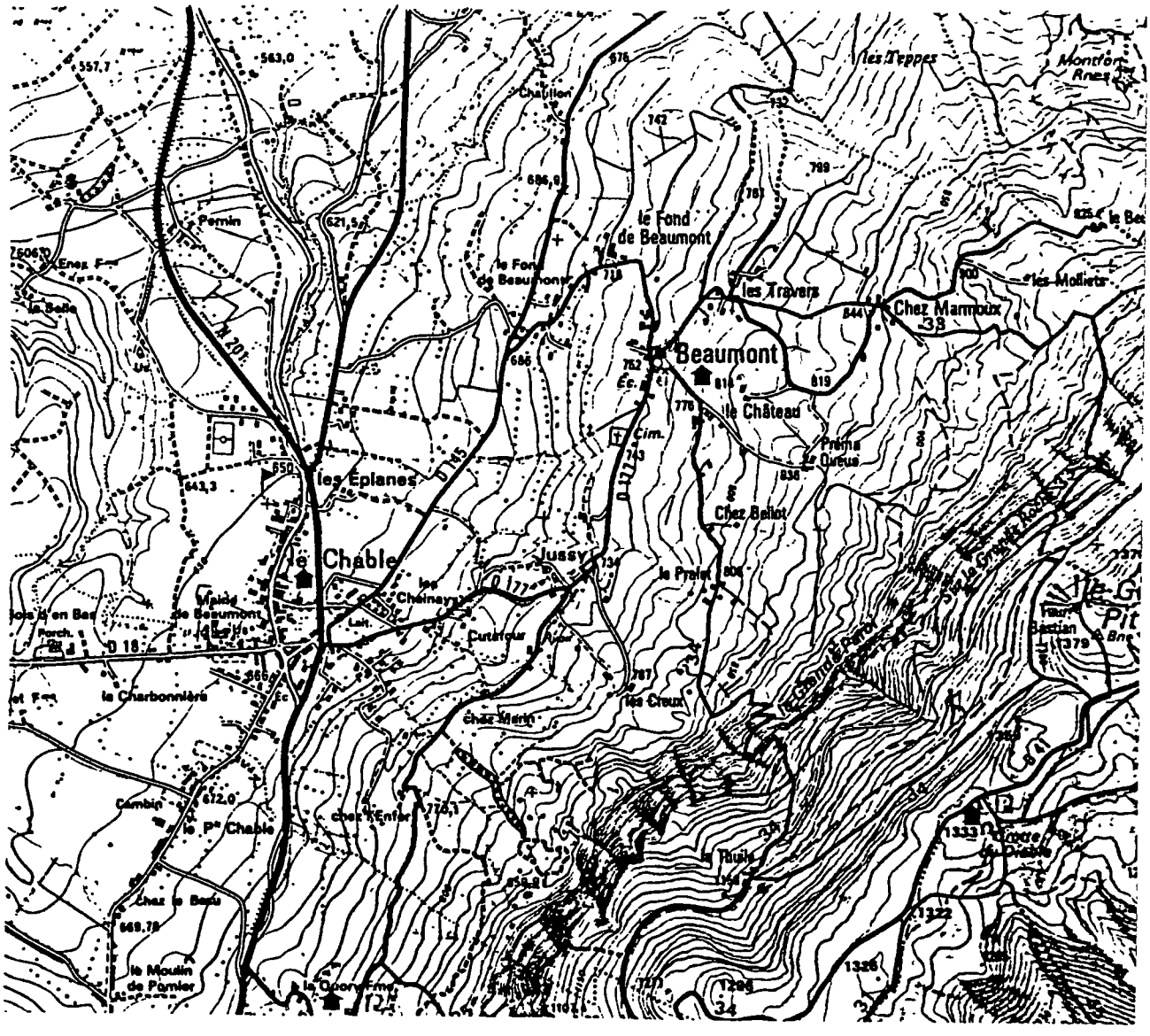

3.2. L'enquête

Mon enquête avait pour but de voir d'un peu plus près qui fréquente la bibliothèque dans un village comme Beaumont et quelle satisfaction ses utilisateurs en retirent. Dans un premier temps, j'aurais aussi voulu savoir qui ne vient pas à la bibliothèque et pourquoi. J'ai cependant renoncé à cet aspect de l'enquête (malgré la deuxième partie de la question 4), en raison de la difficulté à "sélectionner" les "non-lecteurs" auxquels envoyer le questionnaire. Finalement 44 questionnaires ont été envoyés ou distribués à des lecteurs inscrits à la bibliothèque, à l'exclusion des enfants. J'ai reçu 20 réponses, soit 45% ce qui constitue un taux suffisant, sinon totalement satisfaisant. On trouvera (en annexe 12) le questionnaire et son dépouillement.

La personne la plus jeune a avoir répondu a 13 ans, la plus âgée 81 ans. La moyenne d'âge est de 40,2 ans. 4 personnes sur 20 (20%) ont entre 13 et 19 ans. Aucune n'a entre 20 et 29 ans, 6 (30%) entre 30 et 39 ans, 5 (25%) entre 40 et 49 ans, aucune entre 50 et 59 ans, enfin 4 personnes (20%) ont 60 ans et plus. 1 personne n'a pas répondu à cette question.
60% des réponses proviennent de femmes contre 40% pour les hommes.
6 personnes sur 20 se déclarent actives,il y a 4 lycéens, 4 "sans profession" (qui sont 4 femmes, dont une déclare un niveau d'études supérieures), 3 retraités et 3 non-réponses. Parmi les professions on trouve: un ingénieur, une pharmacienne, une comptable, une infirmière, une institutrice et une employée de bureau. Classées par catégories socio-professionnelles nos 6 personnes sont: Professions libérales et cadres supérieurs: 2; cadres moyens: 3; employé : 1. On le constate il n'y a pas d'agriculteurs, sinon peut-être retraités, dans une commune qui en comptait encore 13% en 1975 (les chiffres du recensement de 1982 par catégories socio-professionnelles ne sont malheureusement pas disponibles pour les communes de moins de 2000 habitants). Les responsables du dépôt confirment d'ailleurs qu'il n'y a pas, ou peu, d'agriculteurs à la

bibliothèque. Ainsi, à Beaumont en tous cas et on ne peut peut-être pas généraliser, la BCP, créée pour desservir les zones rurales, ne semble pas toucher les paysans. Est-ce une question d'horaire, de disponibilité, de manque d'intérêt ? Il est sans doute difficile de répondre à cette question en l'absence de données précises. En tout état de cause, si on se reporte aux questions 1 à 3, on s'aperçoit que sur les 20 réponses reçues, 14 personnes (70%) déclarent n'avoir pas toujours habité la commune, 13 (65%) avoir habité en ville, et 7 (35%) y avoir fréquenté une bibliothèque.

La question 4 nous montre que 4 personnes (20%) fréquentent la bibliothèque 1 fois par semaine, 7 (35%) une fois par quinzaine, 1 (5%) une fois par mois, 7 (35%) parfois. (1 sans réponse).On peut donc dire que 55% fréquentent régulièrement la bibliothèque; le recoupement avec l'âge est intéressant, puisque 3 sur 4 moins de 20 ans et 3 sur 4 plus de 60 ans, contre 5 sur 11 20 à 59 ans seulement, fréquentent régulièrement la bibliothèque.

La question 5 n'était pas prévue pour recevoir plusieurs réponses, ce qui s'est produit toutefois. On s'aperçoit que c'est surtout par ouï-dire (65%) et par le Bulletin municipal (60%) que les gens ont été informés de l'existence du dépôt, et c'est bien, sans doute, l'addition des deux facteurs qui a joué.

Question 6: 60% jugent le nombre de livres suffisant et 70% suffisant aussi le renouvellement.

Question 7: 70% déclarent que le choix de livres satisfait à leur attente.

Cependant (question 8) on voit que les gens souhaitent plus de:

livres récents:	55%	histoire, géographie, bricolage, langues étrangères	10%
romans:	45%		
best- sellers:	40%	mécanique, jardinage, sport vulgarisation scientifique	5%
région:	25%		
informatique:	20%		
gros caractères:	15%		

On voit donc que les gens souhaitent surtout plus de romans, de best-stellers et de livres récents. Or la répartition des livres déposés lors des 3 passages de 1984 est la suivante: total: 938 dont romans: 335 (36%), documentaires: 261 (28%), enfants: 342 (36%). 1440 livres ont été prêtés pendant cette période, dont 455 romans (31%), 200 documentaires (14%) et 789 enfants (55%). On retrouve donc ici ce qu'on avait constaté de manière globale dans l'ensemble des dépôts, ce sont surtout les romams et les livres d'enfants qui sortent bien, les documentaires étant en négatif. Mais il serait sans doute faux de trop réduire le nombre des documentaires même si, comme je le signale déjà plus haut, ce type de bibliothèque-dépôt est sans doute perçu du public avec une fonction première de divertissement. En se reportant à la question 13 (Pourquoi lisez-vous ?), on constate, du reste, que cette fonction de divertissement vient en tête, citée par 75% des gens, suivi, il est vrai, de près par les fonctions information (70%) et instruction (65%). Il aurait été certainement plus significatif de demander aux gens de classer de 1 à 3 leurs motivations à la lecture.
Quant à la demande en best-sellers et en livres récents, elle est plus étonnante en regard du fonds de la BCP, qui est récent puisque datant au plus de 1982 et que, je l'ai dit, le délai de mise en service d'un nouveau livre est assez bref. Mais bien-entendu, au travers de la dispersion des ouvrages dans les tournées et du fait qu'un livre stationne 3 mois à un endroit, le temps qu'une nouveauté arrive à un lecteur qui la souhaite peut être assez long, même si certains livres sont acquis en plusieurs exemplaires. Par la force des choses, en effet, on ne peut pas exposer les nouvelles acquisitions et un service de réservations efficace ne peut fonctionner qu'avec un système informatique performant. Or le logiciel LIBRA mis au point par la Direction du livre et de la lecture (DLL) pour les BCP en particulier, n'est pas encore actuellement totalement fonctionnel.

A une exception près (bibliothèque professionnelle), les gens déclarent ne pas fréquenter d'autres bibliothèques (question 10). Cependant 54% des personnes ayant habité en ville allaient à la bibliothèque (question 2 et 3); on s'aperçoit ainsi que 2/3 des personnes ayant répondu sont d'anciens citadins établis à la campagne (ou ayant au moins passé une partie de leur vie en ville) et que pour la moitié d'entre eux,la fréquentation d'une bibliothèque,sinon la pratique de la lecture, était une chose acquise. D'autre part, sur 13 personnes déclarant acheter des livres en librairie (question 11), 12 (92%) ont vécu en ville. (La seule personne "du village" qui déclare en acheter est un lycéen qui se rend quotidiennement à St-Julien). La corrélation est ici très claire: c'est en ville qu'on acquière la pratique d'acheter des livres. Dans ces conditions, la bibliothèque vient donc bel et bien combler un vide dans les campagnes.
(A ce propos, on peut signaler qu'un projet de librairie circulante pourrait voir le jour dans le département, venant rendre un service complémentaire à la BCP).
50% des gens déclarent lire 2 livres et plus par mois (question 9) ce qui est considéré comme un bon niveau de lecture. D'autre part, 60% des gens (question 15) disent que la bibliothèque satisfait au moins 50% de leurs besoins de lecture (1 personne, de 81 ans, déclarant même 100%) et sur ce nombre, les 2/3 déclarent lire au moins 3 livres par mois. (Une personne donne le chiffre de 8 livres par mois et un jeune de 16 ans de 20 livres, citant le marché d'occasion comme principale source d'acquisition, la bibliothèque n'étant là que pour ½) Enfin, sur les 11 personnes qui fréquentent régulièrement la bibliothèque, 9 lisent au moins 3 livres par mois.
Quant aux types de livres lus (question 14), le roman vient évidement largement en tête: 75% des gens déclarent en lire; viennent ensuite: les livres pratiques ou professionnels: 45%, les livres d'histoire: 40%, les romans policiers: 35%, les B.D. et les "autres documentaires": 30%; on descent ensuite à 15% de lecteurs de classiques littéraires et à 10% seulement pour les livres de voyage (ce qui paraît étonnant).
Pour cerner un peu plus encore les pratiques de lecture, la

question 12 portait sur la lecture des journaux. Première constatation: 2 personnes sur 20 déclarent ne lire aucun journal, dont 1 adolescent. 9 personnes (45%) ne lisent pas de quotidien (dont nos 3 autres adolescents). Le mensuel est le moins lu (9 sur 20 en lisent un) et l'hebdomadaire le plus lu (13 sur 20 ou 65% de lecteurs). Ces données recoupent celles faites dans d'autres enquêtes sur la presse (en particulier sur la non-lecture des quotidiens par les jeunes. Je n'ai cependant guère trouvé de corrélations significatives entre les pratiques de lecture des journaux et des livres. (Si on lit des journaux, on ne lit pas forcément beaucoup de livres, ainsi 6 personnes sur 11 lecteurs d'un quotidien déclarent ne lire qu'un livre par mois ou moins; à l'inverse, 1 des personnes ne lisant pas de journaux lit 3 livres par mois).

En conclusion, il me semble que cette enquête, malgré ses imperfections, montre que la BCP, dans un de ses dépôts non pas modèle mais au contraire semblable, sans doute, à bien d'autres, apporte un service non seulement nécessaire mais apprécié par la population. Cette satisfaction se retrouve, d'ailleurs, dans ce que disent aux dépositaires les personnes qui fréquentent le dépôt de Beaumont. Dans ces conditions, et cela m'amène à ma conclusion générale, l'avenir de la BCP de la Haute-Savoie ne peut être que la continuation et le développement de son action.

4. CONCLUSION: L'AVENIR DE LA BCP DE LA HAUTE-SAVOIE

Au terme de ce travail, qui tente, bien modestement, de survoler 3 ans d'existence de la Bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Savoie (dont 2 ans seulement de fonctionnement public), quel bilan peut-on tirer de ces 3 années d'activités et sur quel avenir débouchent-elles ?
La première chose qu'on peut dire, je crois, c'est que, sans avoir atteint sa vitesse de croisière, la BCP est lancée, qu'elle fonctionne, qu'elle donne satisfaction à ses utilisateurs, même si ceux-ci sont encore assez peu nombreux. La BCP touche, à l'heure actuelle, le 1/3 des communes de moins de 10'000 habitants et les prévisions font état de 150 communes desservies à la fin de l'année, soit plus de la moitié (53%) des 284 communes de cette taille que compte la Haute-Savoie. De plus le public adulte est, je l'ai dit, largement pris en compte: on peut estimer qu'il représente le 44% des lecteurs inscrits (rappelons que 60% des collections lui est destiné). Dans ces conditions, compte tenu des moyens dont elle dispose et de son jeune âge, la BCP haut-savoyarde n'a pas à rougir de la comparaison avec ses aînées. Ainsi, à quelque 6 mois de la décentralisation, on est en droit, me semble-t-il, d'affirmer que l'Etat a rempli son contrat et remettra, en janvier 1986, un outil en état de marche au département de la Haute-Savoie, même si tout n'est pas encore parfaitement rodé (voir les questions de l'aménagement de la nouvelle centrale et de la nécessité d'une annexe dans le Nord du département).

Que va-t-il se passer à partir de janvier 1986 ? C'est encore, il faut bien le dire, dans une certaine mesure l'inconnue. J'ai fait allusion dans mon introduction au décès du Dr. Miguet, qui présidait la Commission des affaires culturelles du département, qui bloque, à l'heure où j'écris ces lignes, toute prise de position officielle sur l'avenir de la BCP. Il faut donc se contenter de ce qu'a bien voulu me dire, au cours de l'entretien qu'il m'a accordé, M. Alain Veyret, conseiller général et vice-président de cette même commission culturelle. Rappelons qu'il s'exprimait à titre personnel

et que ses propos ne sauraient engager officiellement l'avenir.

Premier élèment d'information, le dossier de la BCP n'a pas encore été véritablement examiné par le Conseil général de la Haute-Savoie. On sait, d'autre part, que les crédits transférés de l'Etat aux collectivités publiques territoriales, le seront globalement, sous forme d'une DGF (Dotation globale de fonctionnement), pour l'ensemble des activités décentralisées. Rien n'empêchera donc, au moins théoriquement, un département à n'affecter qu'une partie des sommes auparavant dévolues à la BCP, à d'autres tâches jugées plus urgentes ou plus payantes électoralement parlant. M. Veyret ne pense toutefois pas que le département agira dans ce sens. Pour lui, bien qu'il n'y ait pas de volonté consciente d'action en faveur de la lecture publique au niveau de Conseil général, les besoins de la population dans ce domaine, que les 3 ans d'activités de la BCP ont mis en lumière, devront absolument être pris en compte. En d'autres termes, cette assemblée haut-savoyarde fortement rurale ne pourra pas ignorer le travail fait (et à faire) par la BCP en milieu rural. On ne pourra donc éluder le problème et la BCP devra continuer à se développer pour devenir encore plus "l'outil technique d'une politique de lecture publique en Haute-Savoie".

Le département hérite d'une institution encore en phase de démarrage (même si, je crois l'avoir montré, celui-ci est bien engagé). C'est à la fois, pour M. Veyret, un inconvénient bien-sûr, mais aussi une chance: on n'aura pas à subir le poids et les contraintes du passé. On pourra donc agir en tenant compte des spécificités régionales et départementales. M. Veyret déclare aussi que le département, par sa connaissance du terrain, a souvent fait mieux que l'Etat, par exemple en matière d'action sanitaire et sociale. Il cite également en exemple la politique culturelle du département en faveur de la musique (au travers en particulier de l'ADDIM, Association départementale pour la diffusion et l'initiation musicale, créée en 1978 en liaison avec l'Etat et dont le président était feu le Dr. Miguet).

Au niveau local, dit encore M.Veyret, l'exemplarité de la BM d'Annecy n'est plus à démontrer.

En conclusion M. Veyret pense que la BCP ne pourra que se développer et lui-même agira dans ce sens. Il se déclare, par exemple, favorable à la création d'une annexe dans la région de Thonon pour le Nord du département(et peut-être même à Sallanches pour la haute vallée de l'Arve) ainsi qu'au développement aussi rapide que possible du prêt dans le domaine audio-visuel et des nouveaux médias (M. Veyret parle même de vidéodisques). Mon interlocuteur reste cependant conscient qu'il aura passablement de travail pour faire passer ces idées dans un Conseil général encore une fois assez traditionnel.

Dans ces conditions, des craintes pour l'avenir existent en particulier au niveau du personnel de la BCP, qui a peur de voir les crédits disponibles diminuer avec la départementalisation (on a vu, qu'actuellement déjà, ils pourraient être plus substantiels et que l'acquisition d'un fonds de cassettes plus étoffé est en particulier problématique). Si on apprécie le soutien de M. Veyret, on craint néanmoins qu'il soit un peu seul à vouloir promouvoir la lecture publique dans le département.

De mon côté je pense qu'on peut tout de même être optimiste quant à l'avenir de la BCP de la Haute-Savoie eu égard au niveau auquel elle est parvenue depuis 3 ans. Et en ce sens, on peut, je crois, dire que la Direction du livre et de la lecture a gagné son pari, qui consistait, en créant les 17 dernières BCP en 1982, à les amener à un stade de développement suffisamment important pour qu'on ne puisse pas les remettre en question, au moment de leur décentralisation.

En dernière analyse enfin, on est en droit de penser, maintenant que l'outil existe et que d'assez nombreuses personnes en ont éprouvé l'utilité, que cette population ne laissera pas démanteler ce service sans réagir. Ces lecteurs, en effet, représentent tout de même une force, sur laquelle la BCP pourra s'appuyer,si elle voit sa capacité d'action remise en cause. Or la pression de ces lecteurs se manifestera sans doute plus facilement à Annecy qu'elle n'aurait pu le faire à Paris.

C'est là, en définitive, un des avantages de la décentralisation qu'il faudra savoir saisir.

Eric Monnier, Beaumont, juin 1985.

P.S.

Une information de toute dernière minute vient justifier mon optimisme quant à l'avenir de la BCP. Par une lettre, reçue le 14 juin 1985 à la BCP, le département informe celle-ci qu'il a décidé de créer 2 postes (un bibliothécaire-adjoint et un chauffeur-magasinier) pour la future annexe devant desservir le Nord du département; l'Etat va de son côté débloquer des crédits pour subventionner à 50% ces emplois, payer le loyer du local, acheter un 3ème bibliobus et les livres nécessaires à cette réalisation. Si tout va bien, cette annexe pourrait voir le jour dans le courant du mois de septembre prochain.

5. ANNEXES : pages suivantes

LEGENDE

1 Abondance
2 Alby-sur-Chéran
3 Allèves
4 Ballaison
5 La Balme-de-Thuy
6 Bassy
7 La Baume
8 Beaumont
9 Le Biot
10 Bloye
11 Boëge
12 Bogève
13 Bonnevaux
14 Bons-en-Chablais
15 Boussy
16 Brenthonne
17 Cercier
18 Cervens
19 Chainaz-les-Frasses
20 Challonges
21 Chapeiry
22 Charvonnex
23 Chaumont
24 Chavanod
25 Chêne-en-Semine
26 Collonges-sous-Salève
27 Copponex
28 La Côte-d'Arbroz
29 Cranves Sales
30 Dingy Saint-Clair
31 Douvaine
32 Droisy et Clermont
33 Entremont
34 Epagny
35 Essert-Romand
36 Etercy
37 Evires
38 Faucigny
39 Feigères
40 Fillinges
41 Frangy
42 Gruffy
43 Les Houches
44 Lovagny
45 Machilly
46 Marcellaz-Albanais
47 Marcellaz-en-Faucigny
48 Marignier
49 Marlioz
50 Mégevette
51 Mont-Saxonnex
52 Montriond
53 Naves-Parmelan
54 Peillonnex
55 Poisy
56 Présilly
57 Pringy
58 Reignier
59 Reyvroz
60 Rumilly
61 St-André-de-Boëge
62 St-Cergues
63 St-Félix
64 St-Germain-sur-Rhône
65 St-Gervais
66 St-Jorioz
67 St-Martin-Bellevue
68 St-Paul-en-Chablais
69 St-Pierre-en-Faucigny
70 Sallenôves
71 Samoëns
72 Sciez
73 Serraval
74 Servoz
75 Seyssel
76 Seytroux
77 Thorens-Glières
78 Valleiry
79 Veigy-Foncenex
80 Villaz
81 Villy-le-Pelloux
82 Viry
83 Viuz-en-Sallaz
84 Viuz-la-Chiésaz
85 Vulbens
86 Yvoire

A Z.I. de Vovray, emplacement actuel de la BCP

B Metz-Tessy, emplacement de la future centrale

CARTE DES DEPOTS DE LA BCP

Annexe 1

Haute-Savoie

Préfecture : Annecy
Sous-préfectures : Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains.

Superficie : 458'801 ha
4 arrondissements
33 cantons
290 communes

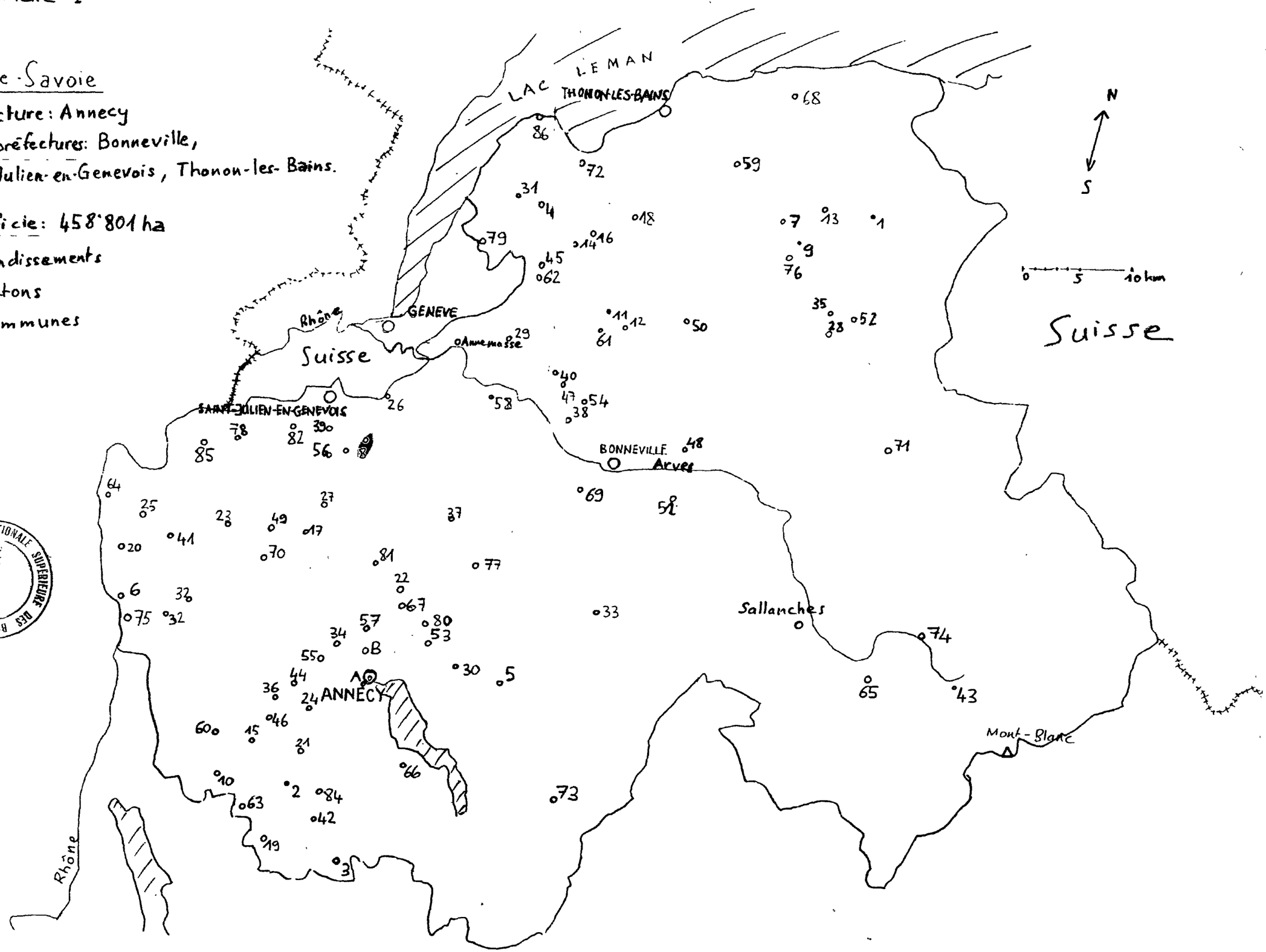

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES B. Bibliothèque

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEPOTS : BCP HAUTE-SAVOIE

Annexe 2

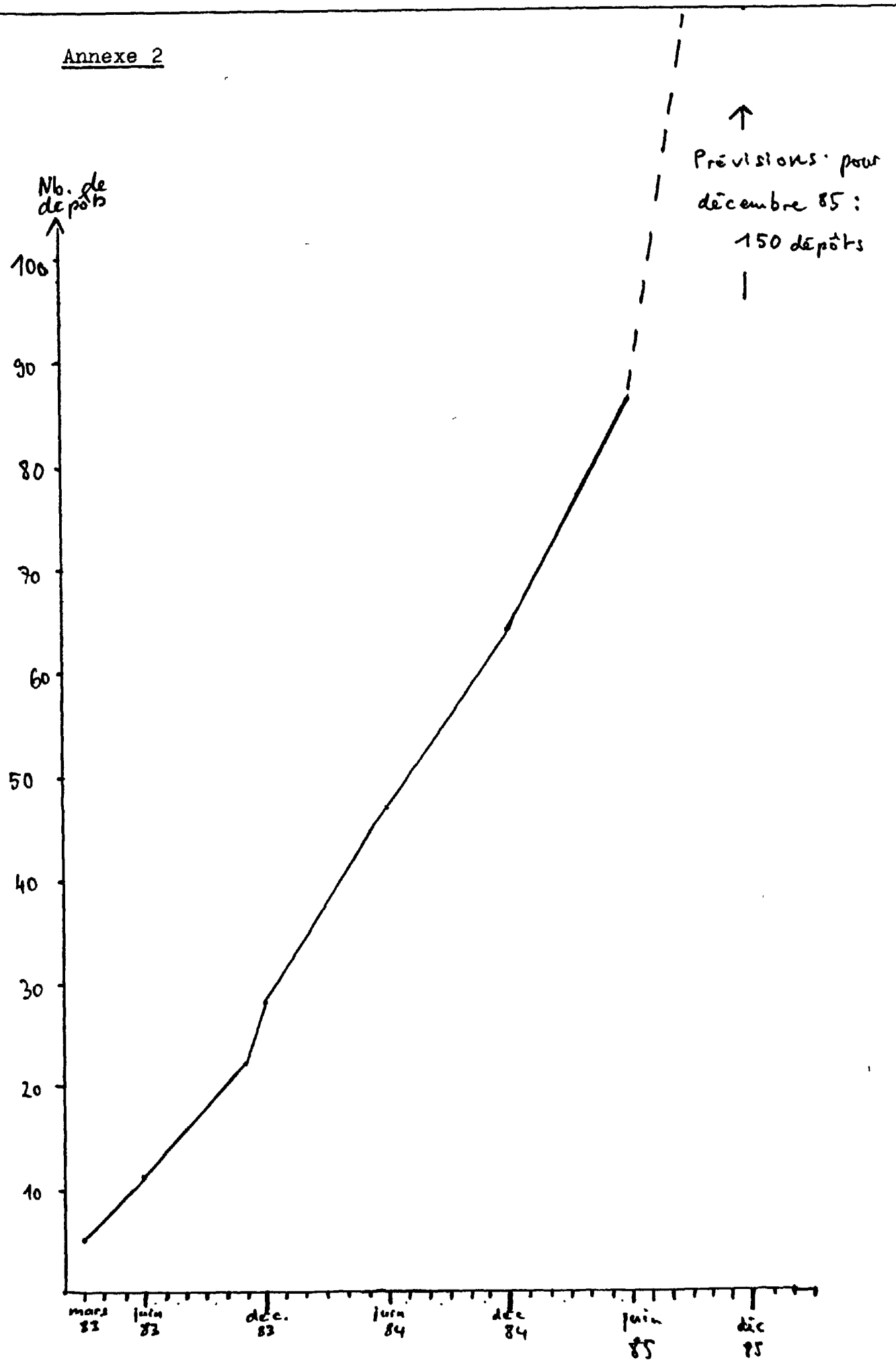

Annexe 3 : Typologie des dépôts

Dépôt-mairie (35)

Ballaison
La Baume
Beaumont
Le Biot
Bloye
Boëge*
Bogève
Bonnevaux
Brenthonne
Cercier
Cervens
Chainaz-les-Frasses
Challonges
Chapeiry*
Charvonnex
Chêne-en -Semine
La Côte-d'Arbroz
Droisy et Clermont
Entremont
Essert-Romand
Etercy
Evires
Faucigny
Gruffy
Marcellaz-Albanais
Marlioz
Mégevette
Montriond
Présilly
St-André-de-Boëge
Sallenôves
Serraval
Seytroux
Villy-le-Pelloux *
Viuz-la-Chiesaz

Ecole (5)

Allèves
La Balme de Thuy
Bassy
Boussy
Reyvroz

Association (4)

Chaumont
Chavanod
Fillinges
St-Martin-Bellevue

Bibliothèque-association (27)

Copponex*
Cranves-Sales
Dingy
Feigères*
Lovagny *
Machilly
Marcellaz-en-Faucigny
Mont-Saxonnex*
Naves-Parmelan*
Peillonnex *
Poisy *
Fringy*
Reignier
St-Cergues
St-Gervais
St-Jorioz *
Samoëns*
Sciez *
Servoz *
Seyssel
Thorens-Glières
Valleiry *
Veigy-Foncenex
Villaz
Viry
Viuz-en-Sallaz *
Vulbens *

Bibliothèque-municipale (15)

Abondance*
Alby-sur-Chéran *
Bons-en-Chablais *
Collonges-sous-Salève*
Douvaine*
Epagny *
Frangy
Les Houches *
Marignier*
St-Félix
St-Germain-sur-Rhône*
St-Paul-en-Chablais* (a)
St-Pierre-en-Faucigny*
Rumilly
Yvoire

(a) Dessert: Bernex, Champagnes Feternes, Larringe, Vinzier, Thollon.

* Dépôt permanent et/ou prêt de mobilier

N.B. Boëge est passé au statut de BM entre temps.

Annexe 4 : statistiques 1984

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BIBLIOTHÈQUES
Bibliothèque

Nom du dépôt	Livres déposés				Nb. passages	Livres prêtés				Rotation prêts/dépôts	Nombre de lecteurs			Nb. livres prêtés/nb. lecteurs	Nombre d'habitants	% de lecteurs/habitants	* estimation
	Romans	Doc.	Enfants	Total		R	D	E	T		Adultes	Enfants	Total				
Alby	570	195	474	1239	3	863	158	721	1742	1,4	–	–	–	7*	1014	25*	48 familles, 5 classes
Allèves	100	85	125	310	1	177	48	158	383	1,2	29	11	40	10	185	22	
La Balme de Thuy	202	328	362	892	3	306	411	995	1712	1,9	60	45	105	16	265	40	
Ballaison	59	68	132	259	1	–	–	–	–	–	40	38	78	–	655	12	Statistiques
Bassy	349	255	447	1051	4	290	163	745	1198	1,1	12	10	22	54	256	9	
Beaumont	335	261	342	938	3	455	200	785	1440	1,5	63	41	104	14	843	12	
Le Biot	118	98	86	302	1	83	42	90	215	0,7	25	24	49	4	286	17	
Bloye	213	249	625	1087	4	96	49	581	726	0,7	22	43	65	11	354	18	
Boège	504	181	535	1220	4	360	66	1081	1507	1,2	–	–	–	–	1025	–	Stat. incomplètes
Bogève	330	219	355	904	3	429	226	907	1562	1,7	30	27	57	27	490	12	
Bonnevaux	258	194	163	615	2	236	135	162	533	0,9	25	10	35	15	209	17	
Bons-en-Chablais	412	331	519	1262	4	608	136	516	1260	1	–	–	–	–	2781	–	Stat. incomplètes
Cercier	357	334	510	1201	4	256	121	525	902	0,8	30	34	64	14	355	18	
Cervens	76	59	120	255	1	64	23	62	149	0,6	17	26	43	3	410	10	
Challonges	517	270	415	1202	4	515	142	669	1326	1,1	37	14	51	26	273	19	
Chaumont	159	68	76	303	1	94	27	115	236	0,8	34	16	50	5	223	22	
Chêne-en-Semine	449	349	456	1254	4	269	178	499	946	0,8	15	25	40	24	198	20	
Collonges-s/Salève	259	347	319	925	3	664	305	1409	2378	2,6	149	58	207	11	2519	8	
Copponex	577	228	571	1376	4	292	48	1050	1390	1	45	31	76	18	392	19	
La Côte-d'Arbroz	209	188	194	591	2	109	83	164	356	0,6	31	16	47	8	153	31	
Cranves-Sales	270	136	267	673	3	129	26	113	268	0,6*	60	20	80	5	2754	3	
Douvaine	576	223	456	1255	3	881	175	1069	2125	1,7	90	70	160	13	2750	6	
Droisy + Clermont	431	361	470	1262	4	312	138	426	876	0,7	25	21	46	19	67+223	16	
Epagny	216	161	273	650	3	152	141	507	800	1,2	63	100	163	5	1260	13	
Essart-Romand	223	187	242	652	2	144	67	526	737	1,1	20	40	60	12	419	14	
Evires	105	65	130	300	1	77	6	312	395	1,3	28	51	79	5	776	10	
Feigères	300	430	526	1256	4	334	115	1003	1452	1,2	50	60	110	13	855	13	
Les Houches	282	305	326	913	2	566	176	966	1708	1,9	276	217	493	3	1766	28	
Lavagny	372	262	437	1071	4	233	83	437	753	0,7	33	43	76	10	526	14	
Marcellaz-en-Faucigny	425	306	474	1205	4	393	170	719	1282	1,1	30	40	70	18	434	16	
Marignier	97	116	120	333	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3679	–	Stat. pas faites

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BIBLIOTHÈQUES
Bibliothèque

Annexe 4 : statistiques 1984 (suite)

Nom du dépôt	Livres déposés				Nb. passages	Livres prêtés				Rotation prêts/dépôts	Nombre de lecteurs			Nb. livres prêtés/nb. lecteurs	Nb. d'habitants	% de lecteurs/habitants	
	Romans	Doc.	Enfants	Total		R	D	E	T		Adultes	Enfants	Total				
Marlioz	492	253	389	1234	4	311	85	414	810	0,7	32	20	52	16	313	17	
Mégevette	133	48	120	301	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	277	–	
Mont-Saxonnex	420	273	618	1311	4	859	481	1617	2957	2,3	68	75	143	21	645	22	
Naves	411	330	570	1311	4	432	240	1153	1825	1,4	40	70	110	17	524	21	
Peillonnex	422	169	399	990	4	179	60	226	465	0,5	35	30	65	7	657	10	
Poisy	327	233	284	844	4	542	213	480	1235	1,5	48	42	90	14	3205	3	
Pringy	230	126	469	825	4	271	100	645	1016	1,2	50	104	154	7	1920	8	
Reignier	586	160	549	1295	3	541	87	1428	2056	1,6	62	135	197	10	3556	6	
Reyvroz	306	293	313	912	3	122	79	255	456	0,5	25	20	45	10	342	13	
St-Felix	484	184	557	1225	4	259	78	221	558	0,6*	31	43	74	8	1224	6	
St Germain s/Rhône	392	431	478	1301	4	174	200	369	743	0,6	54	36	90	8	187	48	
St Gervais	1	4	145	150	1	0	1	179	180	1,2	0	183	183	1	4717	4	
St Jorioz	185	312	338	835	4	304	294	664	1262	1,5	250	500	750	2	3300	23	
St Pierre-en-Faucigny	182	148	220	550	2	1149	181	1727	3057	5,6	–	–	–	13*	3111	8*	80 familles
Sallenoves	82	102	124	308	1	118	104	418	640	2,1	35	45	80	8	301	27	
Samoëns	286	233	327	846	2	210	110	298	618	0,7	246	475	721	1	1956	24	
Sciez	753	172	512	1437	4	1113	93	1659	2865	2	100	103	203	14	2621	8	
Serraval	111	95	96	302	1	66	38	332	436	1,4	29	42	71	6	313	23	
Servoz	201	263	459	923	4	140	97	622	859	0,9	81	101	182	5	435	42	
Seyssel	–	–	116	116	1	–	–	–	–	–	20	25	45	–	1558	3	
Seytrave	246	127	221	594	2	184	52	409	645	1,1	23	33	56	12	265	21	
Thorens	88	92	120	300	1	101	15	172	288	1	–	–	–	2*	1783	9*	55 familles
Valleiry	359	245	386	990	3	339	87	298	724	0,7	104	181	285	3	1374	21	
Veigy-Foncenex	199	188	220	607	2	853	173	1210	2236	3,7	86	79	165	14	1935	9	
Villaz	269	162	465	896	4	298	100	992	1390	2,1*	50	180	230	6	1183	19	
Villy le Pelloux	102	66	122	290	1	130	16	182	328	1,1	25	33	58	6	232	25	
Viry	370	336	584	1290	4	179	48	278	505	0,4	60	125	185	3	2011	9	stat. irrégulière
Vuiz-en-Sallaz	158	184	596	938	3	214	93	549	856	0,9	86	50	136	6	2379	6	
Vulbens	308	303	302	913	3	173	84	119	376	0,4	31	15	46	8	927	6	
Yvoire	616	117	390	1123	4	480	2	290	772	0,7	30	35	65	12	357	18	
TOTAL	18'069	12'608	21'036	51'713	173	19'128	6869	34'518	60'515	1,2	3008	3911	6919*	9	71'819	10*	

* estimation

Annexe 5

SAMEDI 5 JANVIER 1985 7 FIL 74
Le Dauphiné - libéré

La bibliothèque centrale de prêt et « l'outil » du bibliobus

Promouvoir la lecture dans les petites communes

Annecy. — La bibliothèque centrale de prêt (B.C.P.) a été créée en mars 82. Aujourd'hui, avec dix employés 47 000 livres, elle investit par le livre, les communes de moins de 10 000 habitants disposant ou non de bibliothèques. C'est cette action en matière de lecture publique, que nous allons examiner.

« C'est vrai, nous dit Jeanne-Marie Cuenebaud, la bibliothécaire responsable du B.C.P., nous n'avons guère jusqu'à présent fait de publicité pour notre action. Nous avons démarré doucement, mais maintenant les moyens mis à notre disposition ont bien augmenté ».

Il faut savoir en effet que la Haute-Savoie fait partie du dernier « wagon » des bibliothèques centrales de prêt. D'autres départements en possèdent déjà depuis les années 1945, 1950. C'est le ministre de la Culture, Jack Lang, qui décida de doter l'ensemble de l'hexagone de cet outil indispensable en milieu rural. Mais, décentralisation oblige, ce service dépendant de l'Etat sera remis au département le 1er janvier prochain.

En fait le département s'est déjà considérablement investi dans cette action. C'est lui qui prête les locaux provisoires d'Annecy (225 m²). C'est encore lui qui a acheté, à Metz-Tessy, dans la banlieue annecienne, un local qui portera la surface de la B.C.P. à 1 500 m². C'est enfin lui, et cela témoigne de sa sensibilisation à la question qui a créé cinq nouveaux postes venant compléter l'équipe des cinq employés d'Etat, et ce, bien avant qu'officiellement les « clés » de l'Equipement lui soient remises.

Le prêt... et les autres actions

Une bibliothèque centrale de prêt fonctionne grâce au bibliobus. C'est lui qui sillonne les routes du département et apporte la bonne nouvelle - et le bon livre ! - dans les campagnes et les communes de moins de 10 000 habitants.

Jeanne-Marie Guenebaud nous dit : *« Actuellement, nous desservons 61 communes. D'ici la fin de l'année nous espérons bien atteindre le chiffre de 150 ».*

Comment cela se passe-t-il pratiquement ?

« Pour les communes de moins de 10 000 habitants qui sont munies de bibliothèque, nous prêtons des livres pour une durée de trois mois, soit quatre prêts par an. Mais nous les aidons aussi

pour l'organisation, le démarrage. Nous effectuons encore des prêts longs pour des ouvrages destinés à être en consultation dans ces bibliothèques. Enfin, la B.C.P. achète du mobilier qu'elle peut également prêter. C'est le cas dans onze communes, et cela représente une somme de 200 000 francs au total.

Pour exemple, je citerai Les Houches et Viry. Notre action touche également l'animation et la formation. Nous avons commencé à aider les bibliothèques pour des animations, Rumilly, par exemple. Nous espérons bien que celles-ci vont se développer. Par ailleurs, en 1984 nous avons mis sur pied des stages de formations, en collaboration avec le centre de formation des personnels communaux, la bibliothèque municipale d'Annecy et l'Office Rhône-Alpes du livre. Cette action se poursuivra en 1985 car beaucoup de bénévoles des bibliothèques sont concernés et intéressés ».

La gratuité

Pour les communes qui ne disposent d'aucune bibliothèque, c'est le système du dépôt de livre, trois cents par trimestre, quelle que soit l'importance de la commune.

Bien sûr, la B.C.P. aimerait voir ce nombre d'ouvrages augmenter mais, malgré la politique d'acquisition effectuée deux premières années de fonctionnement, elle ne le peut pas encore. Pour notre région des départements comme le Rhône, l'Isère, l'Ain ont plus de possibilités. Sans parler d'un pionnier, au plan national, comme le Pas-de-Calais qui compte quarante employés et onze bibliobus, pour une population environ trois fois supérieure à celle de notre département.

Pratiquement lorsque le bibliobus arrive dans une commune, les bénévoles, en général plusieurs viennent choisir les trois cents ouvrages parmi les deux mille cinq cents dans les rayons du bibliobus. Une bibliothécaire de la B.C.P. les conseillera et effectuera par ailleurs les diverses tâches administratives ayant trait au prêt.

Celui-ci est gratuit pour les communes ou les lecteurs. Lorsque le livre est fourni à une bibliothèque, celle-ci le délivre au public en fonction de ses propres tarifs.

Bien sûr les livres perdus, ou détériorés sont remboursés par les lecteurs.

Jeanne-Marie Guenebaud précise : *« Nous n'avons jusqu'à présent guère eu de problèmes de ce côté-ci. Il est vrai que les livres neufs sont en général préservés ».*

Mais il faut dire aussi, comme nous avons pu le constater sur place, qu'un soin extrême est pris afin de renforcer les reliures des livres, pour les couvrir.

Cela prend du temps certes, coûte un peu d'argent, mais à long terme c'est incontestablement une économie car cela évite aux ouvrages de se détériorer.

Ainsi se présente cet outil qui mérite d'être connu et est appelé à l'être dans les prochaines années.

Michel LÉVY

Annexe 6

Ministère de la Culture
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA HAUTE-SAVOIE

13, rue de la Césière
Z.I. de Vovray - B.P. 367
74012 ANNECY CEDEX

Tél. (50) 51.75.83

Annecy, le 4 mars 1985

ORGANISATION DU PRET DES CASSETTES

Suite à votre réponse affirmative à la question concernant le prêt de cassettes dans le questionnaire qui vous a été envoyé en janvier, la B.C.P. de la Haute-Savoie mettra à votre disposition gratuitement, à compter du 1er avril 1985, un fonds de 1700 cassettes qui, en principe s'accroîtra annuellement.

Ce fonds se compose actuellement de : 22 % de musique classique
20 % de variétés
20 % de pop, rock, ...
12 % de jazz,
10 % de cassettes pour enfants,
les musiques de films, le folklore, l'ethnomusicologie, l'humour, les cassettes Radio-France (documentaires, radioscopies, pièces de théâtre ..) composant le reste du fonds.

Nous ne ferons pas, pour l'instant, de prêts de livres enregistrés. Mais il existe déjà dans le département un certain nombre d'organismes (voir liste jointe) qui pratiquent ce prêt.

PASSAGES

A titre expérimental, le premier passage se fera par l'intermédiaire du bibliobus et le deuxième passage, environ six à sept semaines après, par l'intermédiaire de la voiture de service. Par exemple, pour une commune desservie début avril dans le bibliobus, le renouvellement se fera mi-mai avec la voiture de service, et le troisième passage début juillet dans le bibliobus de nouveau.
Cela permettra le renouvellement du stock plus rapidement, le nombre de cassettes déposées ne pouvant excéder 30 à 40 à chaque passage.

...

PRETS DANS LES DEPOTS

Les cassettes étant un support plus fragile que le livre, et leur nombre plus limité, le prêt devra s'accompagner de quelques consignes plus spécifiques.

- Limitation en nombre et en durée des prêts, pour permettre une rotation plus rapide des cassettes à l'intérieur de la commune.

- Comme pour les livres, l'emprunteur est seul et totalement responsable des cassettes qui lui sont confiées. Toute cassette détériorée devra faire l'objet d'un remplacement.

- Pour permettre un contrôle efficace, chaque fiche de prêt devra être remplie soigneusement. Elle devra obligatoirement mentionner la date de l'emprunt, la date de retour, et le nom de l'emprunteur. En effet, cette fiche pourra seule permettre le contrôle des cassettes détériorées.

- Au retour des cassettes, le responsable du dépôt devra s'assurer que le numéro d'inventaire de la cassette correspond bien au numéro d'inventaire figurant sur la fiche de prêt.

- Une caution (sous forme de chèque, non encaissé) sera demandée, comme pour les livres, pour les prêts aux personnes en vacances dans la commune.

STOCKAGE DES CASSETTES

Afin d'éviter le vol, les cassettes devront être stockées dans un endroit fermé à clef : placards, mallettes, tiroirs à cassettes ; pour ces derniers, nous nous tenons à votre disposition pour toutes demandes de renseignements.

Le choix des cassettes par les emprunteurs peut s'envisager de diverses façons :

- soit en présentant les cassettes, à condition que le responsable du dépôt reste à proximité,
- soit en présentant les boitiers vides,
- soit d'après une liste établie après notre passage.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande de renseignements que vous jugerez utile.

Pour nous permettre une bonne organisation du prêt, nous vous serions reconnaissants, au cas où vous ne seriez plus intéressés par ce prêt de cassettes, de bien vouloir nous le faire savoir par courrier ou par téléphone, aussi rapidement que possible.

Annexe 7

BUDGET 1984

Crédits Etat

Marché Livres Hachette		70 000,00 F
Crédit achat cassettes		100 000,00 F
Crédits de fonctionnement		
- Crédits ordinaires	280 000,00 F	793 450,00 F
- Chauffage	25 500,00 F	
- Achat mobilier dépôts	201 450,00 F	
- Achat usuels dépôts permanents	100 000,00 F	
- Achat livres 2è bibliobus	136 500,00 F	
- Crédit exceptionnel	50 000,00 F	
Entretien réparation véhicules		7 760,00 F
Carburants - Lubrifiants		14 510,00 F
Frais de tournées		10 960,00 F
	Total	996 680,00 F
	Sans les frais de tournées	985 720,00 F
	+ rémunération 5 personnes	

(Département

- rémunération 5 personnes
  - subvention Etat

- Frais de tournées : 2409,00 F)

BUDGET 1984

Dépenses

Acquisitions de documents (Hachette : 70 013,84 F)			
- Livres (Hachette inclus)		377 569,67 F	- 481 929,44
- Périodiques		9 823,80 F	
- Cassettes		94 535,97 F	
Equipement livres	157 505,65 F	180 997,69 F	
Reliure	23 492,04 F		
Achat matériel, mobilier	41 020,04 F	46 487,00 F	
Entretien matériel, mobilier	5 466,96 F		
Fluides			
- Chauffage		23 641,39 F	
- Eclairage		5 073,03 F	
- Eau		119,60 F	
Fournitures de bureau	10 198,82 F	17 620,14 F	
Publicité	7 421,32 F		
Télécomunications - Correspondance		10 551,12 F	
Nettoyage de locaux		10 562,46 F	
Autres prestations de service		2 508,11 F	
Achat de mobilier pour les dépôts		183 912,93 F*	
Carburants - Lubrifiants		14 510,00 F	
Entretien et réparations véhicules		7 753,91 F	
Frais de tournées		10 780,70 F	
	Total	996 447,52 F	

* Une facture de 14 160,84 F sera payée en 1985 - Total : 198 073,77 F en principe

MINISTERE DE LA CULTURE
****

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA HAUTE-SAVOIE
****

BIBLIOTHEQUE

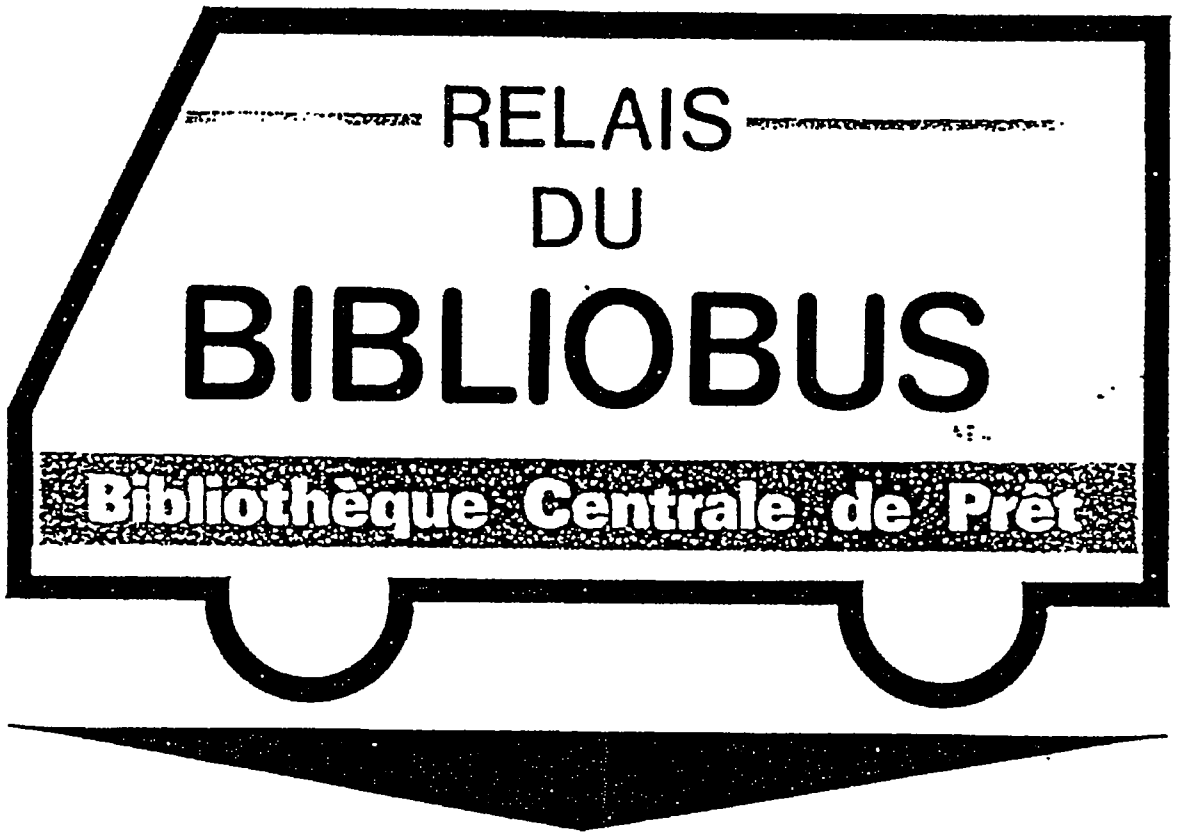

13 rue de la Cesière - ZI de Vovray

BP 367 - 74012 ANNECY CEDEX

Tél. : (50) 51.75.83

Qu'est-ce qu'une Bibliothèque Centrale de Prêt ? (BCP)

Le terme n'est pas explicite. Elle est souvent plus connue sous le nom de "Bibliobus", nom du véhicule qui est son principal instrument de diffusion des livres.

Il y a actuellement 94 BCP en France et dans les départements d'Outre-mer. Chaque BCP dessert un département, et dans ce département en priorité les communes de moins de 10 000 habitants, où la BCP a pour mission de favoriser le développement des bibliothèques publiques et de la lecture.

Les BCP sont des services extérieurs du Ministère de la Culture (Direction du Livre). Elles sont financées par ce Ministère, avec le concours éventuel des collectivités locales.

La Bibliothèque Centrale de Prêt de la Haute-Savoie

Elle a été créée en mars 1982. Installée à Annecy, provisoirement dans un local mis à sa disposition par le Département dans la zone industrielle de Vovray, elle fonctionne avec 10 personnes, un fonds en accroissement constant, une fourgonnette et un bibliobus, petite bibliothèque ambulante contenant 2 000 à 2 500 livres.
Ce fonds de livres est très varié : livres pour adultes : romans bien sûr, mais aussi ouvrages de documentation sur tous les sujets ; livres pour enfants de tous âges. Plus tard, la BCP aura des revues, des disques, des cassettes et d'autres documents audio-visuels.

L'aide de la Bibliothèque Centrale de Prêt

Elle peut revêtir différentes formes :

* Prêts de livres
* Conseils d'ordre administratif et technique lors de la création d'une bibliothèque
* Prêt de mobilier pour les petites communes (à certaines conditions)
* Aide à la formation professionnelle
* Aide à l'animation (encore très peu développée actuellement, elle pourra s'étendre dès que la BCP aura davantage de personnel).

Le prêt des livres

Il se fait sous forme de dépôts, actuellement de 200 à 400 livres, renouvelés 4 fois par an au passage du bibliobus.

- soit dans des bibliothèques (bibliothèques municipales ou d'association) pour compléter les collections déjà existantes. Le choix est fait par les responsables de la bibliothèque de la commune,

- soit, quand il n'existe pas de bibliothèque, dans un lieu public accessible à tous (Mairie - Foyer rural - MJC...). Une ou plusieurs personnes de la commune sont responsables du choix des livres dans le bibliobus et du prêt aux lecteurs.

En 1984, des livres pourront être déposés à titre permanent : dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de référence.

Pour favoriser la lecture :

La BCP prête ses livres GRATUITEMENT à la commune

En contre partie, la commune doit prêter ces livres gratuitement aux lecteurs.
(Seul est toléré un abonnement annuel le moins élevé possible, si le dépôt de livres est fait dans le cadre d'une bibliothèque organisée).

Comment créer un dépôt de livres ?

- Pour obtenir un dépôt de livres de la BCP, écrire ou téléphoner à l'adresse indiquée à la première page. Les demandes seront satisfaites selon les possibilités de la BCP.

- Pour installer ces livres, trouver un local public, très accessible à tous, équipé de rayonnages (ou d'un grand placard fermé à clef si l'on ne peut réserver une pièce pour la bibliothèque)

- Trouver une personne motivée (ou un groupe de personnes) ayant le goût du contact avec le public et connaissant les livres, qui sera le responsable du prêt dans la commune. Cette personne devra pouvoir assurer des heures d'ouverture suffisantes pour que les livres soient accessibles à tous les publics, adultes et enfants (au minimum 2 heures par semaine).

- Dans les communes de plus de 1 000 ou 2 000 habitants, il sera nécessaire que la bibliothèque dispose d'une pièce à son usage exclusif, et qu'un fonds de livres puisse être acheté.

Une convention sera passée entre la commune et la Bibliothèque Centrale de Prêt pour préciser les conditions de prêt de livres.

La Bibliothèque Centrale de Prêt est à votre disposition

pour vous donner d'autres renseignements

Annexe n° 9

MAIRIE DE BEAUMONT
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre le 26 Mars 84
le Conseil municipal de la Commune de BEAUMONT (Haute-Savoie)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. BERTHERAT-PACCARD André Maire.

OBJET :
REATION D°UN DEPOT POUR LE
RET DE LIVRES ET CONVENTION
VEC LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE
E PRET D°ANNECY.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 21 Mars 1984

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers en exercice sauf,
EXCUSES : M. DUBOUCHET.

SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

28 MARS 1984

ARRIVÉE

ABSENTS : MM. XXXXXXXXXX

M. JAQUEMOUD Jean-François a été éiu secrétaire.

****

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que,

le Ministère de la Culture, afin de développer la lecture en France, a mis en place dans chaque Département, une bibliothèque centrale de Prêt.

La Commune étant dépourvue de bibliothèque, il serait souhaitable de créer un dépôt de livres en liaison avec la Bibliothèque Centrale de Prêt d'Annecy.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de passer une convention avec cette dernière. Cette Convention a pour but de préciser le nom des responsables, le lieu de dépôt et les modalités de fonctionnement et enfin les engagements respectifs.

Aprés délibération, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un dépôt pour le prêt de livres;
- d'approuver les termes de la Convention qui sera annexée à la présente délibération ;
- mandate Mr le Maire pour signer cette convention entre la Commune et la Bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Savoie.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME, A BEAUMONT LE 27 MARS 1984.

Le Maire,

MAIRIE DE BEAUMONT (Haute-Savoie)

André BERTHERAT-PACCARD

Mod 5403.16 IMP FABREGUE IMP DES MAIRIES 87500 SAINT YRIEIX

Annexe 10

Ministère de la Culture
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA HAUTE-SAVOIE

13, rue de la Césière
Z.I. de Vovray - B.P. 367
74012 ANNECY CEDEX

Tél. (50) 51.75.83

SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

28 MARS 1984

ARRIVÉE

CONVENTION POUR LA CREATION D'UN DEPOT DE LIVRES

DANS LA COMMUNE DE : BEAUMONT

- Le Conseil Municipal confie le soin du dépôt à : BEAUMONT

~~Monsieur~~
Madame MORIAUD Denise et Madame BRAVARD M.T.

- Le local choisi est situé :

Salle-école de Beaumont - (annexe)

Il permettra d'assurer la bonne conservation des ouvrages et sera pourvu de rayonnages convenables.

- Les horaires d'ouverture du local seront les suivants :

Tous les Mardis de 17h30 à 19h30

Ils permettront à l'ensemble de la population d'avoir facilement accès aux livres.

- Les livres déposés par la Bibliothèque Centrale de Prêt seront prêtés gratuitement aux lecteurs. (Seul un droit d'inscription annuel le plus faible possible est toléré dans le cadre d'une bibliothèque organisée).

- Les habitants de la commune seront largement informés de l'existence du dépôt de livres et de ses horaires d'ouvertures : fléchage, presse...

- En cas de perte d'un ouvrage, le lecteur achètera chez un libraire un nouvel exemplaire du livre perdu. Si cet achat s'avère impossible, il remboursera le montant du livre à la Bibliothèque Centrale de Prêt.

- Les responsables du prêt des livres devront prendre toutes dispositions pour éviter la disparition des livres.

- La Bibliothèque Centrale de Prêt s'engage à desservir régulièrement la commune de : BEAUMONT en y déposant des livres pour les habitants.

Vu et approuvé,

Le Maire

MAIRIE DE BEAUMONT Haute-Savoie

André BERTHERAT-PACCARD

Vu et approuvé,

Le Directeur de la Bibliothèque Centrale de Prêt

Annexe 11: extraits Bulletin municipal

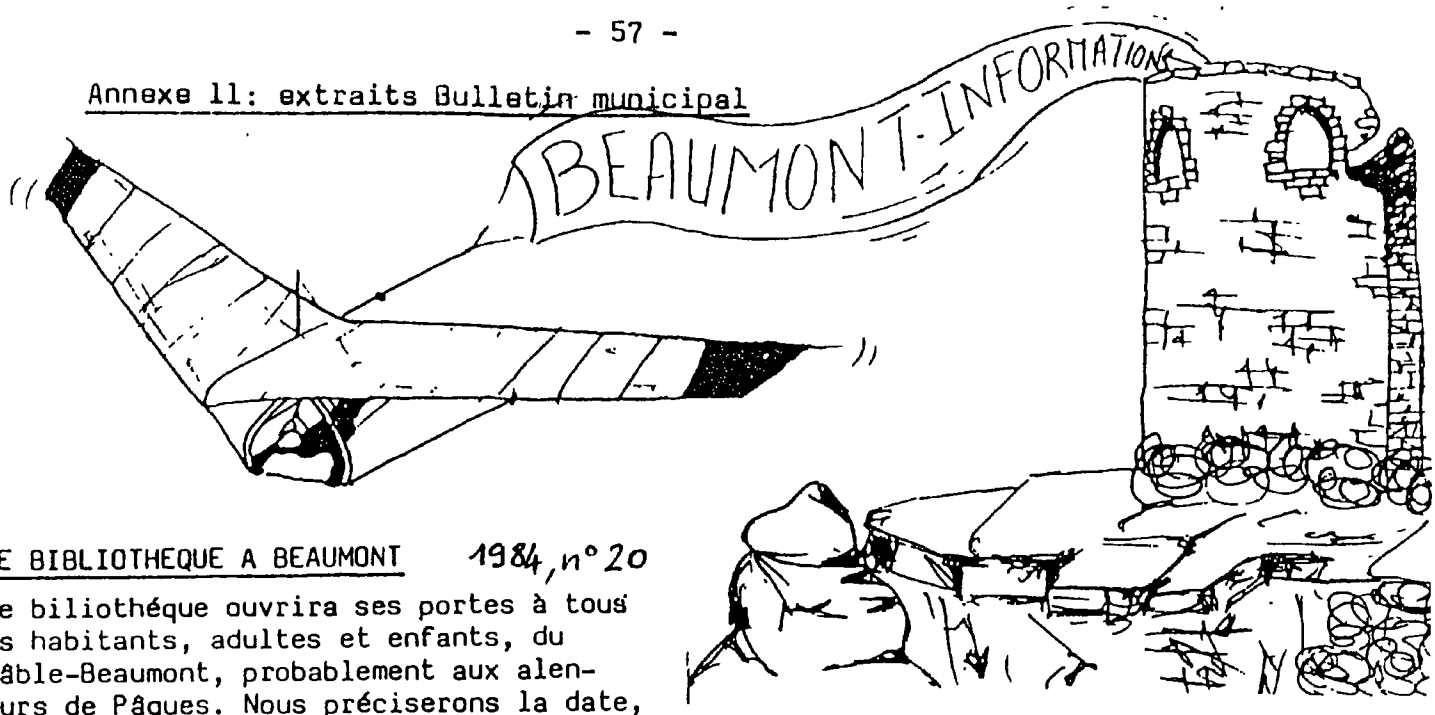

UNE BIBLIOTHEQUE A BEAUMONT 1984, n° 20

Une biliothéque ouvrira ses portes à tous les habitants, adultes et enfants, du Châble-Beaumont, probablement aux alentours de Pâques. Nous préciserons la date, en temps voulu. Une petite équipe s'est créée et une permanence sera assurée tous les mardis de 17 h 30 à 19 h 30.
En attendant la fin des travaux d'une salle à la Mairie, nous nous installerons, provisoirement, à BEAUMONT(sous-sol de l'Ecole). Sachez que ce service est possible grâce à la Bibliothèque Centrale de Prêt d'ANNECY qui nous fournit gratuitement les livres et à la Mairie qui nous procure le local et qui a fait l'acquisition d'un meuble bibliothèque.
Ce service sera donc gratuit. Mais nous nous réservons, éventuellement, le droit de demander seulement, une trés faible cotisation annuelle (10 F) afin de faire face à certaines dépenses ou pour acheter quelques ouvrages. Nous vous espérons nombreux à vous réjouir de cette nouvelle activité. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphonez à Marie-Françoise BRAVARD (04.43.39) et Denise MORIAUD (04.41.74).

BIBLIOTHEQUE 1984, n° 21

La Bibliothèque a ouvert ses portes au sous-sol de l'école de Beaumont le 22 Mai. Dés le premier jour, de nombreux habitantsde la Commune, et en particulier des enfants, ont manifesté leur intérêt pour la lecture, démontrant ainsi la nécessité de l'existence d'une telle activité et d'un tel lieu de rencontre.
Aprés deux mois de fonctionnement, quatre vingt usager(e)s ont emprunté 420 fois un livre. Rappelons que le stock de 300 livres sera renouvelé au mois de septembre et qu'il comprend des romans, documentaires, livres pour les enfants, bandes dessinées...
La Bibliothèque est ouverte tous les mardis de 17 h 30 à 19 h 30, sauf juillet et Août de 17 h 30 à 19 h seulement.
Nous invitons tous les habitants de la Commune qui ne sont pas encore venus à bénéficier de ce service public et gratuit.

BIBLIOTHEQUE 1985, N° 23

Nous rappelons qu'elle est ouverte tous les mardis de 17 h 30 à 19 heures au sous-sol de l'Ecole de Beaumont.

La Bibliothèque continue à avoir un grand succès. Les inscriptions ont passé le cap des 100 personnes dont la moitié est représentée par des enfants. Le Bibliobus est revenu en Décembre.

Aussi comme cette activité se développe, il a été établi un règlement n'autorisant les usager(e)s à ne garder les livres que 3 semaines (les B.D. qu'une semaine), aprés quoi une amende fort modique sera perçue !
Cela permet un roulement des livres plus rapide.

Nous souhaitons aussi, en 1985, aménager notre salle afin que cela devienne un endroit de rencontre plus accueillant !

Alors à bientôt !

N.B. Un article est encore paru dans le no 24, mai 1985.

Annexe 12

QUESTIONNAIRE SUR LA FREQUENTATION DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHABLE-BEAUMONT

Niveau d'études: Primaire ☐ 3 Secondaire ☐ 12 Supérieur ☐ 4 non rép : 1

Profession ..... Frontalier ☐ 2

Sexe: M ☐ 8 F ☐ 12 Age ..... ans

****

1. Avez-vous toujours habité la commune ? OUI ☐ 6 NON ☐ 14
2. Sinon, avez-vous vécu en ville ? OUI ☐ 13 NON ☐ 3
3. En ville, fréquentiez-vous une bibliothèque ? OUI ☐ 7 NON ☐ 6 bibl. prof. 1
4. Fréquentez-vous la bibliothèque du Châble-Beaumont ?
   - 1 fois par semaine ☐ 4 non rép : 1
   - 1 fois par quinzaine ☐ 7
   - 1 fois par mois ☐ 1
   - Parfois ☐ 7
   - Jamais ☐ Dans ce cas, pourquoi ?
     - Je n'en connaissais pas l'existence ☐
     - Je n'ai pas le temps ☐
     - Le choix des livres ne me convient pas ☐
     - L'horaire ne me convient pas ☐
     - L'emplacement ne me convient pas ☐
     - Ça ne m'intéresse pas ☐
5. Si vous la fréquentez, comment en avez-vous connu l'existence ? non rép. 1
   - Par le bulletin municipal ☐ 12
   - Par les affiches ☐ 4
   - Par ouï-dire ☐ 13
6. Le choix de livres vous paraît-il suffisant
   - Quant au nombre ? OUI ☐ 12 NON ☐ 7
   - Au renouvellement ? OUI ☐ 14 NON ☐ 5
   - non rép. 1
7. Satisfait-il à votre attente ? OUI ☐ 14 NON ☐ 3 non rép. 2
8. Souhaiteriez-vous ? non rép. 2
   - Plus de romans ☐ 9
   - Plus de classiques de la littérature ☐ 1
   - Plus de livres récents (dont on parle dans les journaux ou la TV) ☐ 11
   - Plus de best-stellers ☐ 8
   - Plus de livres "pratiques": bricolage ☐ 2 mécanique ☐ 1 jardinage ☐ 1
   - Plus de documentaires: histoire ☐ 2 géographie ☐ 2 sport ☐ 1 informatique ☐ 4 vulgarisation scientifique ☐ 1
   - Plus de livres concernant la région ☐ 5
   - Des livres en gros caractères (pour mal-voyants) ☐ 3
   - Des livres en langues étrangères ☐ 2 Précisez .....Anglais.-Allemand.

./.

QUESTIONNAIRE:PAGE 2

9. Combien de livre(s) lisez-vous en général ? non rép. 1

1 par trimestre ☐ 2

1 par mois ☐ 7

2 par mois ☐ 1

3 par mois ☐ 5

Plus que 3 par mois ☐ 4 dont 8 /mois : 1 ; 20/mois : 1

10. Fréquentez-vous une autre bibliothèque ? non rép : 13 ; NON : 5

Annecy ☐ Annemasse ☐ Saint-Julien ☐ Autre ☐ 1.- Bibl. professionnelle
(Précisez)

11. Achetez-vous des livres en librairie ? OUI ☐ 13 NON ☐ 5 non rép 2

Si oui combien, en moyenne ? Plus d'un par mois ☐ 2

1 par mois ☐ 3

4 par année ☐ 6

2 par année ☐ 4

1 par année ☐

Marché aux puces...
Marché d'occasion...

12. Lisez-vous un journal ? Quotidien ☐ 10 Hebdomadaire ☐ 13 Mensuel ☐ 14
non rép. 1

13. Pourquoi lisez-vous ?

Pour me divertir ☐ 15

Pour m'informer ☐ 14

Pour m'instruire ☐ 13

14. Quel(s) type(s) de livres lisez-vous ?

Roman ☐ 15 Roman policier ☐ 12 Bande dessinée ☐ 6 Classique littéraire ☐ 3

Livre d'histoire ☐ 8 Voyage ☐ 2 Autres documentaires ☐ 6

Livre pratique ou professionnel ☐ 9

15. Quelle part de vos besoins en lecture est-elle couverte par les livres offerts à la bibliothèque du Châble-Beaumont ? non rép. 1

100 % ☐ 1 75 % ☐ 5 50 % ☐ 6 25 % ☐ 4 10 % ☐ 3 0 % ☐

****

Merci de répondre aussi précisément que possible à ce questionnaire qui est anonyme. Veuillez cocher les cases correspondant à vos réponses ☒. Les quostions 8, 10, 12, 13, et 14 peuvent recevoir plusieurs réponses.

6. BIBLIOGRAPHIE

1) ALLIOT (Bernard) . En bibliobus sur les routes de l'Ardèche. In : Le Monde, 1984, 2.11, p. 15. (Dans le cadre d'une enquête du "Monde des livres" sur "Les Français et la lecture").

2) Au service des petites communes: les bibliothèques centrales de prêt.
In : Les Cahiers de la culture et de l'environnement, 1978, no 6, p. 6-10.

3) BONY (Françoise) . Comment développer les BCP.
In : Bulletin du livre, 1979, no 366, p. 92.

4) CIER (Pascale) . La Promotion de la lecture en Indre-et-Loire 1957-1979 . Villeurbanne : ENSB, 1980, 85 f. (Mémoire : DSB : Villeurbanne, 1980).

5) COMTE (Henri) . Les Bibliothèques publiques en France . 2ème éd. mise à jour . Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1977, 447 p.
(En part. Section II, § 2 Les BCP, p. 263-281).

6) Dictionnaire national des communes de France . Ed. mise à jour au 1er sept. 1983 et conforme au recensement de 1982 . Paris : Albin-Michel ; Berger-Levrault, 1984, 1364 p.

7) EBREART (Jacky) . La Bibliothèque centrale de prêt de la Marne . Villeurbanne : ENSB, 1977, 121 f. (Mémoire : DSB : Villeurbanne, 1977).

8) FRANCE. Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Service de la lecture publique . Organisation générale des bibliothèques françaises . Paris, 1975, 21 p. : 6 cartes.

9) FRANCE. Direction du livre et de la lecture . Les Bibliothèques centrales de prêt : Textes et décrets : Circulaires no 83-18, 83-34, 83-23.
In : Bull. Bibl. France, 1983, 28, no 3, p. 299-308.

10) FRANCE. Direction du livre et de la lecture . Bibliothèques centrales de prêt : Statistiques 1982 . Paris : DLL, 1984, 138 p.

11) FRANCE. Direction du livre et de la lecture . Circulaire 84-97 : Bibliothèques centrales de prêt des départements : Acquisition des terrains, construction et équipement en mobilier et matériel des bâtiments . Paris : DLL, 1984, 25 p.

12) FRANCE. Ministère de la Culture . Création de bibliothèques centrales de prêt : Arrêté du 1er février 1982.
In : Bull. Bibl. France, 1982, 27, no 1, p.31.

13) GARIN (Christine) . Une journée en bibliobus.
In : Le Monde de l'éducation, 1978, no 37, p. 22-23.

14) GROSHENS (Jean-Claude) . Mission et objectifs des bibliothèques centrales de prêt.
In : Bull. Bibl. France, 1978, 23, no 9-10, p. 525-534.

15) HAUTE-SAVOIE. Conseil général . Le Journal de la Haute-Savoie, 1985, no 12, 19 p.

16) Mélange : Compte rendu du colloque des lecteurs de bibliothèques centrales de prêt organisé dans le cadre du IVe festival international du livre de Nice.
In : Bull. Bibl. France, 1972, 17, no 6, p. 287-291.

17) Une Nouvelle étape pour les BCP
In : Bulletin du livre, 1979, 367, p. 81.

18) RICHTER (Noë) . Administration des bibliothèques . 3ème éd. mise à jour . Le Mans : Centre de préparation aux carrières des bibliothèques, 1983, p. 116-130

19) Ibid. Mise à jour septembre 1983, p. 1-14.

20) ROTHBERG (Abraham) . L'Histoire vécue de la seconde guerre mondiale . Verviers : Ed. Gérard, 1963 . (Marabout Université ; 32), Vol. 1, p. 13.

21) ROUET (François) . Les Dépôts des bibliothèques centrales de prêt . Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1981, 289 p.
(Nombreux tableaux et graphiques)

22) VERDIER (Jean-Paul) . Les habitants de la Haute-Savoie.
In : Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, 1983, no 25, p. 21-25.

23) YVERT (Louis) . Décentralisation et bibliothèques publiques : Les bibliothèques des collectivités territoriales : Rapport du groupe de travail.
In : Bull. Bibl. France, 1984, 29, no 4, p. 269-290.

* * *

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothèque